

# DOCUMENTATION FINALE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S 24 FÉVRIER 2018

Altdorf (UR)

Zum Schwarzen Uristier, Dätwylerstrasse 27

Début : 10h45



# ORDRE DU JOUR DÉFINITIF DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 24 FÉVRIER 2018

- 10h45**
- 1. Ouverture de l'AD et salutations**  
Discours de bienvenue :
    - Urs Kälin, président de la commune d'Altdorf
    - Dimitri Moretti, conseiller d'État du canton d'Uri
    - PS des cantons alpins
  - 2. Communications**
  - 3. Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse, conseiller aux États (FR)
  - 4. Affaires statutaires**
    - Budget 2018
    - Adaptation du règlement pour les finances du parti
  - 5. Discours d'Alain Berset**, président de la Confédération
  - 6. Élections**
    - Élection des successeurs au Secrétariat général
    - Nouvelle élection à la présidence de la Commission spécialisée en matière de transports et de communications
    - Nouvelle élection à la présidence de la Commission spécialisée en matière de science, formation et culture
    - Nouvelle élection à la présidence de la Commission spécialisée en matière d'Environnement, énergie et aménagement du territoire
    - Nouvelle élection à la Co-présidence de la Commission spécialisée « Migration et Intégration »
  - 7. Économie 4.0**
    - Discussion et traitement des motions
  - 8. Mots d'ordre pour les élections fédérales du 10 juin 2018**
    - Initiative populaire du 1er décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) »
    - Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAR)

**9. Résolutions et propositions**

- R-1a du Comité directeur du PS Suisse : Non à une ouverture du marché de l'électricité
- R-1b Lewin Lempert et al : Contre résolution « Non à une ouverture du marché de l'électricité »
- R-2 du Comité directeur : La démocratie a besoin d'un paysage médiatique diversifié et de qualité journalistique
- R-3 PS Migrant-e-s suisse : Droits politiques complets pour toutes et tous – y compris les migrant-e-s
- R-4a du Comité directeur : Pour une mise en œuvre humaine du règlement Dublin, afin de protéger les réfugié-e-s vulnérables
- R-4b PS60+ : Renvois de migrants « non entrée en matière d'asile » (NEM)
- R-5 PS Grisons et al : Non aux Jeux olympiques
- R-6 Fabian Molina et al : RIE IV – combattre la ruineuse concurrence fiscale
- R-7 PS Ticino : Pour une meilleure intégration des minorités linguistiques au sein du PS Suisse
- A-1 Coordination latine : soutien à l'initiative « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »
- A-2 Renato Werndli : soutien à la récolte de signatures pour l'initiative « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorise la sécurité et le progrès »

**16h00 10. Clôture de l'Assemblée des délégué-e-s/apéritif**

## POINT 4 DE L'ORDRE DE JOUR

### AFFAIRES STATUTAIRES

### BUDGET 2018

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
<b>Recettes</b>	<b>4'999'078</b>	<b>4'658'082</b>	<b>4'305'566</b>	<b>4'926'310</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'885'895</b>	<b>1'878'706</b>	<b>1'950'100</b>	<b>2'287'600</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'610'988	1'615'877	1'605'100	1'997'600
Versements de solidarité	274'907	262'830	345'000	290'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'896'244</b>	<b>2'002'700</b>	<b>1'553'760</b>	<b>1'597'610</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	521'112	688'610	456'500	474'500
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	1'343'152	1'314'090	1'097'260	1'123'110
Legs	31'980	-	-	-
<b>Ventes</b>	<b>227'565</b>	<b>199'905</b>	<b>231'706</b>	<b>242'200</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>894'666</b>	<b>576'770</b>	<b>565'000</b>	<b>633'900</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>94'708</b>	<b>-</b>	<b>5'000</b>	<b>165'000</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'990'060</b>	<b>4'653'790</b>	<b>4'301'190</b>	<b>4'925'067</b>
<b>Frais de production</b>	<b>283'855</b>	<b>264'838</b>	<b>198'089</b>	<b>215'600</b> <sup>6)</sup>
Médias	257'408	236'638	174'089	192'600
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	20'339	28'200	19'000	18'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	6'108	-	5'000	5'000
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>59'438</b>	<b>22'032</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'974'516</b>	<b>2'371'538</b>	<b>2'505'550</b>	<b>2'896'851</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>114'104</b>	<b>123'201</b>	<b>185'940</b>	<b>172'820</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>249'393</b>	<b>242'145</b>	<b>241'064</b>	<b>287'568</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>63'678</b>	<b>60'962</b>	<b>63'000</b>	<b>71'600</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>4'711</b>	<b>4'449</b>	<b>5'100</b>	<b>6'600</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>380'691</b>	<b>373'595</b>	<b>319'288</b>	<b>316'128</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>71'454</b>	<b>78'559</b>	<b>78'000</b>	<b>111'500</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>302'628</b>	<b>16'594</b>	<b>20'000</b>	<b>62'000</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>347'486</b>	<b>585'335</b>	<b>447'860</b>	<b>388'700</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>66'855</b>	<b>466'610</b>	<b>100'000</b>	<b>187'000</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>94'880</b>	<b>49'305</b>	<b>137'300</b>	<b>208'300</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>-331</b>	<b>262</b>	<b>-</b>	<b>400</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-23'297</b>	<b>5'633</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>9'018</b>	<b>4'292</b>	<b>4'376</b>	<b>1'243</b>

## CENTRES DE COÛTS

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
<b>Parti</b>	<b>1'484'657</b>	<b>1'571'107</b>	<b>1'425'362</b>	<b>1'686'608</b> <sup>17)</sup>
A100 Cotisations	1'867'585	1'862'541	1'934'300	2'271'800
A101 Dons	467'032	604'685	405'000	405'000
A102 Dépenses courantes	-47'061	-29'441	-55'000	-48'000
A103 Frais de personnel et généraux	-561'403	-640'331	-639'334	-625'830
A104 Congrès	-49'812	-63'808	-	-90'000
A105 AD	-71'498	-45'213	-82'500	-55'000
A106 Actions politiques ponctuelles	-2'092	-477	-10'000	-5'000
A110 Dépenses CD/présidence	-3'074	-5'862	-7'960	-8'200
A111 Dépenses des commissions	-5'117	-1'239	-3'000	-3'000
A112 Indemnités de la présidence yc dép.	-71'702	-71'794	-71'944	-71'934
A113 Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200
A116 Relations internationales	-13'001	-12'755	-19'000	-21'800
A120 Concept économique	-	-	-	-36'229
<b>Formation</b>	<b>-125'502</b>	<b>-167'054</b>	<b>-130'768</b>	<b>-235'042</b> <sup>18)</sup>
B100 Frais de personnel et généraux	-99'735	-137'772	-89'768	-164'342
B101 CoCo	-15'798	-10'598	-15'000	-15'000
B103 Formation interne	-5'331	-1'000	-5'000	-14'100
B106 Université d'été	-4'638	-2'788	-5'000	-5'600
B108 Recrutement de membres	-	-4'370	-5'000	-5'000
B109 Economie & démocratie	-	-10'526	-11'000	-5'000
B110 Grève générale - jubilé	-	-	-	-26'000
<b>PS60+</b>	<b>-58'867</b>	<b>-61'835</b>	<b>-64'482</b>	<b>-70'746</b> <sup>19)</sup>
G100 Frais de personnel et généraux	-33'705	-35'775	-36'482	-35'746
G101 Dépenses courantes	6'104	3'044	4'300	4'100
G102 Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000
G103 CD/conférences	-17'239	-15'101	-18'300	-16'600
G104 Rencotres thématiques/campagnes	-7'027	-7'003	-7'000	-15'500
<b>PS Migrant-es</b>	<b>-17'151</b>	<b>-23'100</b>	<b>-22'383</b>	<b>-47'151</b> <sup>20)</sup>
H100 Frais de personnel et généraux	-15'540	-16'784	-17'383	-37'151
H101 Dépenses courantes	-1'610	-6'316	-5'000	-10'000
<b>JS/Juso</b>	<b>-174'399</b>	<b>-186'203</b>	<b>-164'465</b>	<b>-190'850</b> <sup>21)</sup>
J100 Frais de personnel et généraux	-174'399	-186'203	-164'465	-190'850
<b>PS Femmes*</b>	<b>-98'307</b>	<b>-90'023</b>	<b>-119'511</b>	<b>-125'421</b> <sup>22)</sup>
M100 Frais de personnel et généraux	-67'417	-83'688	-76'711	-91'221
M101 Courriels du PS Femme*	-8'443	14'961	2'800	-2'700
M102 Dépenses courantes	-5'394	-9'089	-20'600	-2'500
M103 Dépenses de la présidence	-15'382	-4'467	-7'000	-8'500
M104 Assemblée des membres	-1'548	-7'740	-13'000	-14'500
M105 Conférences (anc. Coordination)	-123	-	-	-
M106 Campagnes	-	-	-5'000	-6'000

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
<b>Publications</b>	<b>-363'559</b>	<b>-332'753</b>	<b>-257'700</b>	<b>-264'029</b> <sup>23)</sup>
P100 links	-234'851	-216'006	-147'726	-152'366
P101 socialistes	-105'577	-93'178	-79'174	-78'062
P107 PS Svizzera	-23'132	-23'570	-30'800	-33'600
<b>Campagnes, mobilisation, IT</b>	<b>-1'633'988</b>	<b>-1'370'688</b>	<b>-1'330'913</b>	<b>-1'329'006</b> <sup>24)</sup>
K100 Frais de personnel et généraux	-426'804	-670'598	-880'913	-972'506
K101 Dépenses courantes		13'711	-15'000	-21'500
K102 Campagnes	-26'799	-183'370	-110'000	-180'000
K103 Journaux de votations	-18'920	-37'826	-20'000	-15'000
K150ff Référendums	-40'000	-174'004	-75'000	-30'000
K160ff Initiatives	-109'745	-120'250	-130'000	-10'000
K110 Elections 2015/2019	-1'011'720	-198'352	-100'000	-100'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'022'339</b>	<b>664'263</b>	<b>669'238</b>	<b>651'879</b> <sup>25)</sup>
F100 Frais de personnel et généraux	-285'938	-303'218	-278'022	-279'231
F101 Diss./approvisionnement des prov.	-60'748	-46'610	5'000	-7'000
F102 Résultat de la collecte de fonds	1'295'753	1'279'100	1'062'760	1'123'110
F111 Récolte de fonds en ligne	47'399	34'990	34'500	-
F112 Legs	25'873	-	-5'000	-5'000
F199 Part revenant aux partis cantonaux		-300'000	-150'000	-180'000
<b>Assainissement financier</b>				<b>-75'000</b>
<b>Résultat Shop</b>	<b>-26'205</b>	<b>580</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>9'018</b>	<b>4'292</b>	<b>4'376</b>	<b>1'243</b>

## Commentaire sur le budget 2018

Le budget 2018 est à l'équilibre. Il fait état de l'ensemble des recettes comme des dépenses du PS Suisse.

### 1. Cotisations

Les cotisations sont calculées sur la base de nos près de 31 000 membres, ce qui correspond au nombre effectif de nos membres en 2017. À partir de 2018, la part des cotisations reversées au PS Suisse sera de 65.- par membre. Nous nous fions aux partis cantonaux afin qu'ils reversent la part de la cotisation de leurs membres au parti national et ce, dans les délais impartis. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux partis cantonaux restent inchangés.

### 2. Récolte de fonds

Depuis 2010, les dons des membres sont comptabilisés nets, tout comme ceux des dons librement versés (bienfaiteurs et bienfaitrices). L'établissement du budget se fait avec prudence, à partir des recettes effectives attendues pour l'année 2017. Voilà pourquoi elles dépassent le budget 2017.

Les dons restants incluent les rentrées perçues grâce à l'appel aux dons envoyé aux lectrices et aux lecteurs de links et de socialistes, ainsi qu'aux membres des Femmes\* socialistes et PS60+.

### 3. Ventres

Les recettes provenant de la vente d'encarts publicitaires, de suppléments ou des publications sont inscrites au budget selon les mêmes modalités qu'en 2017. Le rendement inclut en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de mobilisation locales et cantonales, ainsi que les revenus tirés des manifestations spécifiques.

### 4. Autres recettes

Ce point comprend entre autres les contributions de soutien de la part des chefs-lieux de cantons ou des communes dans lesquels sont organisés les apéritifs des Assemblées des délégué-e-s. L'indemnité versée par le Groupe socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations des secrétaires générales/généraux, des responsables des médias et du/de la responsable des finances reste pratiquement inchangée en comparaison avec le budget 2017. En plus, le Groupe socialiste contribuera à hauteur de 50 000 francs qui constitueront le capital de dotation de la future fondation proche du parti.

### 5. Dissolution des provisions

Les provisions existantes, à hauteur de 5 000 francs, seront dissoutes en 2018, dans le but de financer de nouveaux projets de récolte de fonds. Il en ira de même pour les provisions existantes à hauteur de 60 000 francs, prévues pour l'introduction du nouveau système de gestion des données de nos membres Tocco.

## 6. Frais de production

Les coûts de production pour les journaux links, socialistes ou ps.ch ont légèrement augmenté. 4 éditions pour les votations sont prévues en 2018.

Les coûts de production pour les mailings incluent les frais pour les mails d'appels aux dons aux lecteurs et lectrices de links et socialistes, ainsi qu'aux membres des Femmes\* socialistes.

Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent tout particulièrement les frais dus aux mesures prises en relation avec la brochure, réalisée en 2013, indiquant comment établir son testament afin de faire du PS son légataire. Les frais seront couverts en 2018 grâce aux provisions prévues à cet effet.

## 7. Frais de personnel et assurances sociales

En comparaison avec le budget 2017, le taux d'occupation cumulé (pourcentage de tous les postes actuellement rémunérés au sein du PS) a augmenté de près de 160 %, atteignant ainsi 2 547 %. En conséquence de quoi les coûts du personnel (sans tenir compte de la Jeunesse socialiste suisse ni du Groupe parlementaire) augmenteront en 2018, atteignant les 380 000 francs, pour un total de 3,07 millions francs. 135 des 160 de taux d'occupation supplémentaires se composent de contrats à durée déterminée, engagés en vue du jubilé fêtant la grève générale de 1918, l'élaboration d'un nouveau concept économique, ainsi que l'introduction d'un nouveau système de gestion des données de nos membres. Pour terminer, 50 % des coûts de développement internes grèveront le budget d'investissements. L'augmentation de 25 % du taux d'occupation restant est due aux Femmes \* socialistes (+10 %), au PS Migrant-e-s (+10 %), ainsi qu'aux finances/ressources humaines (+5 %) – domaines dans lesquels il a été économisé ces dernières années, ou alors lesquels se trouvaient clairement en sous-dotations jusqu'ici. La comptabilisation du personnel comprend les salaires des collaborateurs/trices du Groupe socialiste, ainsi que les salaires de celles et ceux de la Jeunesse socialiste suisse.

Les honoraires prévus pour les traductions sont légèrement supérieurs comparés à ceux du budget 2017. Des traductions simultanées sont en effet prévues dans le cadre des Assemblées des délégué-e-s, des séances de coordination et autres conférences, ainsi que pour les réunions du PS60+.

Comparés au budget 2017 et à ceux des années précédentes, les honoraires versés à des tiers ont été inscrits en hausse, à près de 150 000 francs. Cette hausse s'explique en particulier par les frais prévus en vue des élections fédérales de 2019, ainsi que pour les campagnes nationales. Ce point comporte en outre, notamment les prestations du bureau fiduciaire pour la gestion des salaires, les honoraires versés au titre de projets de formation, ceux au titre de la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti.

## **8. Autres frais de personnel**

Les frais de personnel sont, comparés à ceux de l'année précédente, légèrement inférieurs.

## **9. Frais de location**

Les frais de location dépassent ceux inscrits au budget 2017 pour les raisons suivantes : les loyers des locaux pour le Congrès ordinaire dépassent en général ceux pour l'Assemblée des délégué-e-s. Qui plus est, le nettoyage des bureaux du secrétariat central est effectué par une entreprise privée, depuis qu'ils ont été déménagés.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Ce point comprend entre autres les coûts de location pour les moyens techniques mobilisés lors des diverses manifestations. Ces coûts sont plus élevés que ceux inscrits au budget 2017, étant donné que le Congrès ordinaire se tiendra, en 2018, durant 2 jours.

## **11. Frais administratifs**

Les frais administratifs sont comparables à ceux inscrits au budget 2017. En effet, ils sont parfois inférieurs, parfois au contraire supérieurs au budget 2017, mais ils se compensent en fin de compte.

## **12. Frais informatiques**

Les frais liés à l'informatique (licences et maintenance) sont, avec près de 111 000 francs, en hausse par rapport au budget 2017. L'augmentation des coûts est principalement due à l'introduction du nouveau système de gestion des membres. Les licences pour le service de la plateforme Internet de récolte de fonds seront inscrites au budget des campagnes à partir de 2018, et ne font par conséquent plus partie du décompte net des événements liés à la récolte de fonds.

## **13. Frais publicitaires**

Les dons volontaires servent en priorité à financer les charges salariales, ainsi que les frais généraux internes au secteur de la récolte de fonds, les salaires et frais généraux du département campagnes et mobilisation. Les moyens restants sont utilisés pour le travail de campagne effectif. Les frais administratifs comportent en particulier les coûts prévus pour les campagnes d'annonces dans la presse et les campagnes d'affichage, lors des prochaines votations, référendums et initiatives.

## **14. Frais divers du parti**

La réduction des frais divers du parti par rapport à 2017 s'explique avant tout du fait que l'année 2018 ne verra aucune des plus grosses campagnes de votations auxquelles le parti a dû affronter l'année dernière (avec en outre la participation financière du parti à d'autres organisations ayant lancé des initiatives/référendums). Depuis 2017, la participation des partis cantonaux aux résultats de la récolte de fonds est préservée, en raison des résultats inscrits au budget dans ce domaine. L'accord passé fin 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sert de base de calcul pour la comptabilisation. Leur part effective

se composera des recettes réelles nettes de la récolte de fonds en 2018. Les participations du parti à l'Internationale Socialiste (IS) ainsi qu'au Parti socialiste européen (PSE) seront similaires à celles de 2017. En 2018, une fondation proche du parti sera créée (conformément à la décision du congrès du décembre 2016). Comme déjà mentionné dans le chapitre 4, le capital de dotation sera entièrement assumé par le Groupe socialiste.

### **15. Approvisionnement des provisions**

À côté de la constitution de provisions en vue des élections fédérales de 2019, des provisions générales seront également approvisionnées en 2018, dans le but d'assainir les finances du parti, en vertu de la décision prise par le Congrès de décembre 2016.

Suivant la décision prise par l'Assemblée des délégué-e-s de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. Dans cette optique, les dons reçus de la part de la banque Raiffeisen et de la Mobilière sont comptabilisés directement sous la forme de provisions depuis 2013. L'affectation de ces moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget, respectivement dans le plan financier, où elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique dissolution de provisions.

### **16. Amortissements**

En raison des investissements consentis en faveur du nouveau système de gestion de données des membres, les amortissements prévus sont plus élevés que dans le budget 2017.

### **Centres de coûts**

Avec un montant total de 1 195 000 francs, les coûts des Services centraux — à savoir les frais de personnel administratif, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port et les dépenses informatiques) et les amortissements — sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Un pourcentage de postes de 500 %, à l'exclusion des apprentis, est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Cette rubrique comprend également un poste de travail à durée déterminée, dans le cadre de l'introduction du nouveau système de gestion de données des membres. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

### **17. Parti**

Les recettes se sont révélées supérieures par rapport à l'année passée. Cela est dû d'un côté par l'augmentation des membres respectivement au budget 2017, d'un autre côté en raison de l'augmentation, à partir du 1er janvier 2018, à 65.- de la part reversée au parti national par membre.

Les écarts conséquents dans les groupes de centres d'imputation des charges du parti sont essentiellement dus au Congrès ordinaire de 2 jours du parti, au lieu de la troisième Assemblée des délégué-e-s, ainsi qu'à l'élaboration d'un nouveau concept économique. Le pourcentage de postes atteint 340 %, ce qui est comparable à 2017.

### **18. Formation**

Le budget alloué à la formation dépasse celui du budget 2017. Les frais de personnel (avec un pourcentage de postes de près de 90 %, stagiaires non compris) et les frais matériels comprennent les frais de formation des fonctionnaires, l'organisation de l'université d'été à Chandolin, ainsi que l'élaboration d'un module de formation dans le cadre d'une votation. Qui plus est, le budget formation inclut également les coûts liés au projet de jubilé de la grève générale, qui possède, avec la campagne d'information, un authentique caractère formateur. En outre, les différents projets dans le domaine du recrutement de membres ont été également incorporés à ce centre de coûts.

### **19. PS60+**

Le budget total est légèrement supérieur par rapport à 2017, puisqu'un événement supplémentaire sera organisé. Le taux d'activité inscrite au budget pour ce poste est de 20 %, les dédommagements pour les séances de comités, les frais matériels dus aux conférences, événements thématiques et les campagnes y sont également inclus.

### **20. PS Migrant-e-s**

Le budget global est supérieur à celui de 2017. À côté du pourcentage de postes qui s'élève à 20 % (elle n'était que de 10 % jusqu'ici), il a été inscrit au budget la somme de 10 000 francs, mise à disposition pour des frais matériels. Cette hausse s'explique par son ancrage dans les statuts du PS, qui dote le secrétariat d'un organe analogue à celui du PS60+.

### **21. JS/Juso**

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour le/la secrétaire général-e de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut du/de la président-e de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux des collaborateurs/trices de la Jeunesse socialiste suisse. L'apport en faveur des campagnes a été légèrement revu à la hausse par rapport à 2017, passant de 12 000 à 15 000.

### **22. Femmes\* socialistes**

Le budget des Femmes\* socialistes comprend un pourcentage de postes de 50 %, contre 40 % pour l'année dernière (parmi lesquels 10 % sont financés par le Groupe socialiste). En revanche, les frais matériels liés aux campagnes et aux assemblées, ainsi qu'à l'indemnisation des réunions de comités, restent quasiment identiques.

### **23. Publications**

Les coûts totaux des publications de links (6 éditions), de socialistes (4 éditions) et de ps.ch (4 éditions) restent dans le cadre du budget 2017. Le mailing aux récepteurs et réceptrices de links comme de socialistes, lequel produisait à chaque fois par le passé un bénéfice net, est envoyé chaque année depuis 2016. L'équipe de rédaction de ces différentes publications regroupe un taux d'activité de 55 %.

### **24. Campagnes, mobilisation & informatique**

En 2017, les départements campagnes et mobilisation ont été fusionnés dans un seul département campagnes, mobilisation et informatique. Les frais de personnel ainsi que les frais dus au matériel informatique ont été inscrits dans les services centraux, et, comme les autres de ces services (administration et infrastructures), ils ont été répercutés sur les centres de coûts primaires. De la sorte, seuls les coûts de personnel et matériels générés lors du travail de campagne sont désormais inscrits parmi les groupes de centres de coûts campagnes, mobilisation et informatique. Dans cette rubrique de la campagne et mobilisation, le taux d'activité prévu pour 2018 (sans compter les places de stage) s'élève à près de 515 %.

Les frais générés dans le domaine de la planification des campagnes incluent les dépenses pour la production du matériel de campagne, la coordination et la collaboration au sein des différents comités et alliances interpartis, la conception et la concrétisation d'actions médiatiques efficaces, la planification et la réalisation de campagnes d'affichage et d'annonces et d'activités en ligne comme la publication des journaux de campagne. 4 journaux de votations sont prévus en 2018. En outre, des frais en lien avec la préparation des futures élections fédérales de 2019 à hauteur de 100 000 francs ont été prévus.

Les années précédentes ont démontré que la récolte de fonds via Internet, en lien avec des thèmes concrets et actuels spécifiques, est très efficace. En particulier, les financements de la récolte de signatures ainsi que de la campagne de votation sur la RIE III et celle sur PV2020 ont été rendus possibles pour une large part grâce à des actions de récolte de fonds via Internet. C'est pour cette raison que les coûts fixes de la récolte de fonds via Internet dans le domaine des campagnes, de la mobilisation et de l'informatique seront introduits dès 2018, et seront financés, tout comme ce fut le cas pour les campagnes contre la RIE III ou pour PV2020, grâce aux moyens générés par la récolte de fonds sur le net lors des futures campagnes.

Pour conclure, ces centres de coûts seront attribués aux frais générés par la campagne de mobilisation – en particulier l'assistance aux partis cantonaux et des sections lors d'élections cantonales ou communales et les campagnes de votation. Qui plus est, l'envoi des newsletters sera désormais pris en compte sous la rubrique mobilisation.

### **25. Récolte de fonds**

Une nouvelle base contractuelle règle depuis 2015 la collaboration avec notre agence de récolte de fonds, qui comprend un bénéfice net minimal concernant les actions de récolte

de fonds pour l'année en cours, convenu dans le contrat. Le budget pour 2018 se base sur les résultats attendus pour l'année 2017. Cela comprend des recettes issues de la récolte de fonds prévue en 2018, qui sont légèrement supérieures à celles de 2017. En ce qui concerne le centre de coûts de la récolte de fonds, un pourcentage de postes de 135 % a été prévu. À l'occasion de la conférence de coordination du 2 décembre 2016, un nouvel accord a été convenu entre le PS Suisse et les partis cantonaux, à propos de la participation des partis cantonaux aux recettes générées par la récolte de fonds du PS Suisse. Cela a été pris en considération dans le budget sur la base du résultat prévu. La participation effective dépendra du résultat réel de la récolte de fonds de l'année 2018.

Du montant des provisions constituées à la fin de 2017 pour de nouveaux projets de récolte de fonds, 5 000 francs seront dissous en 2018. De même pour d'autres mesures en lien avec le guide sur le legs mis au point en 2013.

**Proposition du Comité directeur :** Accepter le budget 2018

## ADAPTATION DU RÈGLEMENT POUR LES FINANCES DU PARTI

Le Comité directeur demande à l'assemblée des délégué-e-s d'adapter l'article 8 du règlement des finances du parti. Il demande que la pratique actuelle (élection par l'assemblée des délégué-e-s au poste de réviseur) soit ancrée dans le règlement.

Ancienne version	Nouvelle version
Art. 8 révision des comptes	Art. 8 révision des comptes
Le comité directeur fait vérifier la comptabilité et le bilan comptable par un poste de réviseur externe. Ce dernier est mandaté par le comité directeur sur une base contractuelle. Le rapport du réviseur des comptes est rendu public pour adoption lors de l'assemblée des délégué-e-s, en même temps que les comptes annuels et le bilan comptable. Le contrat de la révision est renouvelé tous les 2 ans.	Les comptes annuels (bilan, revenus & charge et annexes) sont examinés par un réviseur externe. Le rapport du réviseur des comptes est rendu public pour adoption lors de l'Assemblée des délégué-e-s, en même temps que les comptes annuels. Le réviseur est élu-e tous les deux ans par l'Assemblée des délégué-e-s, sur proposition du Comité directeur.

**Proposition du Comité directeur :** acceptation

## **POINT 6 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **ÉLECTIONS**

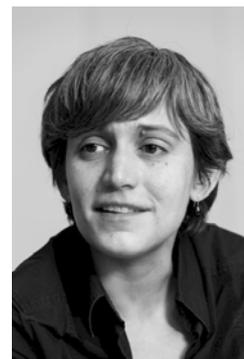
#### **ÉLECTION DES SUCCESEURS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Après 5 ans et demi de bons et loyaux services, nos deux Co-secrétaires générales, Flavia Wasserfallen et Leyla Gül, vont quitter le PS Suisse. Le Comité directeur propose que le secrétariat général soit à nouveau confié à une direction partagée. Ce dernier recommande d'élire Rebekka Wyler et Michael Sorg. Vous trouverez leur deux CV respectifs ci-après.

**Proposition du Comité directeur :** élire Rebekka Wyler et Michael Sorg.

## Curriculum Vitae Rebekka Johanna Wyler

Adresse                      Wasserschaft 17, 6472 Erstfeld  
 Telefon Privat            +41 (0)41 881 01 01  
 Telefon Mobil            +41 (0)79 222 31 40  
 Mail                        rebekkawyler@gmail.com  
 Geburtsdatum            29. Juni 1978  
 Heimatorte                Aarau und Endingen (AG)



### Berufliche Tätigkeit

seit 2011                **Wissenschaftliche Mitarbeiterin** am Staatsarchiv des Kantons Zürich, **stellvertretende Abteilungsleiterin** Überlieferungsbildung, **Leitung** Bereich Gemeindearchive

2008–2011            **Mitglied der Unia-Archivkommission, Projektmandat «Archive der Aargauer Arbeiterbewegung»**

2007–2010            **Leitung Buchprojekt « 100 Jahre Volkshaus Zürich »**

2003–2008            **Verantwortung für den Bereich Records Management und Archiv bei der Gewerkschaft SMUV/Unia**

2000–2002            **Assistentin am Lehrstuhl für Statistik und empirische Wirtschaftsforschung** der Universität Zürich

1998                    **Sachbearbeiterin** bei der Credit Suisse

### Politische Tätigkeit

seit 2017                **Einwohnergemeinderätin** Erstfeld (Ressorts Volkswirtschaft und Schule)

2016 – heute            **Geschäftsleitungsmitglied** SP Uri, **Vorstandsmitglied** SP Erstfeld

2014–2016            **Vizepräsidentin** SP Kanton Zürich

seit 2010                **Stiftungsrätin** Global Labour Institute in Genf

seit 2008                **Stiftungsrätin** und **Mitglied Betriebskommission** Volkshaus Zürich

2006–2016            **Gemeinderätin** Stadt Zürich

2006–2016            **Vorstandsmitglied** Offene Jugendarbeit Zürich

2006–2010            **Sektionspräsidentin** SP Zürich 3

1998–2002            **Vorstandsmitglied** 1.-Mai-Komitee Stadt Zürich

1994–2013            **JUSO-Mitglied**

## Aus- und Weiterbildung

2012	<b>Elektronische Geschäftsverwaltung</b> (GEVER) in der Bundesverwaltung
2008–2011	<b>Doktorat in Geschichte</b> an der Universität Zürich
1998–2005	<b>Studium der Allgemeinen Geschichte, Volkswirtschaft und Nordistik</b> an der Universität Zürich
2002/2003	<b>Austauschjahr</b> an der Universität Helsinki, Finnland
1998	<b>Eidgenössische Matura Typus B</b> (Kantonsschule Zürich-Oerlikon)

## Mitgliedschaften

Sozialdemokratische Partei (seit 1999)

Gewerkschaft vpod (seit 2000)

Gewerkschaft Unia (seit 2003)

Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare (VSA) (seit 2003)

## Sprachen

Deutsch	Muttersprache
Französisch	Fliessend in Wort und Schrift
Englisch	Fliessend in Wort und Schrift
Schwedisch	Fliessend in Wort und Schrift
Italienisch	Gute Kenntnisse
Finnisch	Grundkenntnisse

## Curriculum Vitae Michael Sorg

### Personalien

Adresse	Ernastrasse 30, 8004 Zürich
Telefon	079 785 86 08
E-Mail	michael_sorg@hotmail.com
Geburtsdatum	10. November 1980
Heimatort	Schaffhausen
Nationalität	Schweiz
Zivilstand	in Partnerschaft, 1 Kind



### Berufliche Tätigkeiten

Juni 2013 – heute	Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Bern Mediensprecher
<i>August 2016 – Januar 2017</i>	<i>Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Bern Stellvertretung als Co-Generalsekretär</i>
August 2010 – Februar 2013	comparis.ch AG, Zürich Head of Marketing
Oktober 2008 – Juli 2010	comparis.ch AG, Zürich Online Marketing Manager
Mai 2008 – September 2008	comparis.ch AG, Zürich Praktikum PR
Mai 2006 – Dezember 2007	Sozialdemokratische Partei der Schweiz, Bern Persönlicher Mitarbeiter von Hans-Jürg Fehr (Nationalrat und ehemaliger Präsident SP Schweiz)
Februar 2002 – Dezember 2008	Equi-Media AG, Volketswil Redaktioneller Mitarbeiter «swissturf»
Dezember 2000 – April 2001	Mathis Food Affairs, St. Moritz Saisonstelle im Gastgewerbe
März 2000 – Dezember 2001	Schaffhauser Nachrichten, Schaffhausen Freier redaktioneller Mitarbeiter

**Studium**

Oktober 2003 – Oktober 2007	Hauptstudium Universität Bern, lic. phil. hist. Hauptfach: Geschichte mit Schwerpunkt Wirtschafts-, Sozial- und Umweltgeschichte 1. Nebenfach: Politikwissenschaft 2. Nebenfach: Volkswirtschaftslehre
Oktober 2001 – Juli 2003	Grundstudium Universität Bern

**Auslandsaufenthalte**

Oktober 2005 – März 2006	Austauschsemester an der Humboldt-Universität zu Berlin
Juli 2001 – September 2001	Sprachaufenthalt in Vancouver, Kanada

**Schulische Ausbildung**

1995 – 2000	Kantonsschule Schaffhausen
1993 – 1995	Sekundarschule Thayngen SH
1987 – 1993	Primarschule Thayngen SH

**Sonstige Tätigkeiten und Mitgliedschaften**

Mitglied Sozialdemokratische Partei Stadt Zürich (Kreis 4) seit 2003  
 Mitglied Mieterverband Zürich  
 Mitglied Denknetz  
 Mitglied Greenpeace  
 Aktivmitglied FC Weissenstein Bern (Senioren)

**Sprachen**

Deutsch	Muttersprache
Französisch	Verhandlungssicher
Englisch	Verhandlungssicher
Italienisch	Grundkenntnisse

## NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTIE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DE COMMUNICATIONS

Edith Graf-Litscher reprend la Présidence de la Commission transports et télécommunications du Conseil national (CTT-N), c'est pourquoi elle abandonne la Présidence de la Commission spécialisée pour le transport et les communications du PS Suisse. Philipp Hadorn se présente à sa succession.

### Curriculum Vitae Philipp Hadorn

#### Personalien

Adresse	Florastrasse 17, 4563 Gerlafingen SO
Geburtsdatum	6. Februar 1967
Heimatort	Forst Längenbühl BE
Familie	verh., 3 Söhne (1991, 1994, 1997)



#### Ausbildung

2000 -2004	Management in politischen & sozialen Organisationen
1991 - 1999	Jus-Studium Universität Bern (vollst., berufsbegl. – ohne Liz.)
1992 - 1993	Ausbildung zum Marktanalytiker
1987 - 1991	Maturitätsschule AKAD, Zürich (berufsbegl.), mit eidg. Matur Typ E
1987 - 1989	Kaufmännische Lehre in der Uhrenindustrie (KV Abschluss Typ R)
1974 - 1986	Schulen in Selzach und Solothurn (Gymnasium)

#### Berufliche Tätigkeiten

Seit 2002	Gewerkschaftssekretär SEV (GAV SBB, Güterverkehr, Luftfahrt, Vertrags- & Lohnpolitik)
1999 - 2002	Koord. & polit. Sekretär der Mediengewerkschaft comedia, Region BE-OW
1991 – 1999	Rechtsberatungen und -vertretungen im Rahmen eines kirchlichen Sozialwerkes für Asylsuchende (Tamil-TK Olten der evang. method. Kirche)
1990 – 1999	Marktanalytiker mit Schwerpunkten Finanzsektor und Pharmamarkt
1983 – 1995	Freier Journalist mehrerer Zeitungen und Zeitschriften
1982 – 1990	Mitarbeiter mehrerer Institute für Markt- und Meinungsforschung

#### Politische Ämter

Seit 2011	Mitglied des Nationalrates (Mitglied KVF, FK, NAD)
1998 – 2007	Mitglied der Finanzkommission der EG Gerlafingen (Präsident)
2006 – 2011	Mitglied des Kantonsrates SO & der parl. Finanzkommission
1997 – 2011	Gemeinderat von Gerlafingen, auch GRK & Fraktionspräsident

#### Öffentliche Engagements (eine Auswahl)

Seit 2013	Präsident Blaues Kreuz Schweiz
-----------	--------------------------------

Seit 2009	Präsident NWA-Regionalgruppe Solothurn (Nie Wieder Atomkraftwerke)
Seit 2009	Mitglied des Rechtsrates in der Zentralkonferenz von Mittel- und Südeuropa der Evangelisch-methodistischen Kirche (United Methodist Church)
Seit 2009	Vorstandsmitglied IG pro VEBO (Integration von Menschen mit Behinderung)
Seit 2005	Präsident SEV-GATA (Gewerkschaft des Bodenpersonals in der Luftfahrt-industrie)
Seit 2005	Mitglied der Geschäftsleitung des Gewerkschaftsbundes Kanton Solothurn ('06 – '08 Präsident)
1996 – 2010	Vorsitzender der Gemeindeleitung der Evang.-methodistischen Kirche Gerlafingen (EMK)
1994 – 1999	Mitleiter des offenen regionalen Jugendtreffs „FUN 31“ der Gemeinden Gerlafingen u.U.
Seit 1998	div. SP-Funktionen: Vizpräs. Sektion Gerl., GL SP WA, GL SP Kt. SO
1989	Mitinitiant und Mitgründer des SchülerInnenrates der Kaufmännischen Berufsschule Grenchen
1987	Hauptinitiant und Mitgründer des SchülerInnenrates der Kantonsschule Solothurn

#### **weitere Mitgliedschaften (eine Auswahl)**

Greenpeace; WWF; VCS; Pro Natura; Alpeninitiative; Schweizerische Energiestiftung SES; GSOA; ChristNet; SEV Gewerkschaft des Verkehrspersonals; syndicom Gewerkschaft Medien und Kommunikation; KV Schweiz

**Proposition du Comité directeur** : élire Philipp Hadorn.

## NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SCIENCE, FORMATION ET CULTURE

Mathias Reynard a annoncé son retrait de la Présidence de la Commission spécialisée science, formation et culture. Martina Munz a fait part de sa candidature pour cette succession.

### Curriculum Vitae Martina Munz

Geboren am 26. Dezember 1955,  
wohnhaft in Hallau SH, verheiratet, vier Kinder



#### Nationalrat

- Nationalrätin seit 9. September 2013
- Mitglied WBK (Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur) seit Juni 2014

#### Kantonsrat

- Kantonsrätin seit 10. Januar 2000
- Mitglied Gesundheitskommission (seit 2009, Präsidentin 2010 und 2011)
- Fraktionspräsidentin der SP/AL-Fraktion: 2006-2009
- Mitglied GPK (Geschäftsprüfungskommission): 2001-2008, Präsidentin 2007 und 2008)
- Mitglied von zahlreichen Spezialkommissionen (v.a. in den Bereichen Verkehr, Energie, Landschaft)

#### Sozialdemokratische Partei

- Mitglied Parteivorstand SP Kanton Schaffhausen seit 2006
- Präsidentin SP Kanton Schaffhausen 2009 bis März 2015
- Mitglied Geschäftsleitung SP Kanton seit 2006
- Eintritt in die Partei, Gründung SP Hallau: Vorstandsmitglied von den Anfängen bis zur Zusammenlegung der Klettgauer Sektionen (1993 bis Mai 2017)
- Seit Mai 2017 Vorstandmitglied SP Klettgau West (Zusammenlegung der Sektionen Hallau, Neinkirch, Schleithem)

#### Ausbildung

- Ingenieurin Agronom ETH (Diplom 1978)
- Höheres Lehramt für Berufsschulen, Universität Zürich (Nachdiplomstudium 2003)

#### Berufliche Tätigkeiten

- Berufsschullehrerin für Allgemeinbildung, Berufsschule Bülach BSB, seit 2001 (Pensum: 25%, bis August 2013: 80%)
- Mitglied der Schulleitung BSB als Lehrpersonenvertretung; Co-Konventspräsidentin 2009 bis 2013
- Leiterin Tierzuchtprogramm, Optigal SA (Migros), Lausanne: 1978 bis 1981
- Wissenschaftliche Mitarbeiterin, Genossenschaft UFA, Winterthur: 1981 bis 1990 (ab 1983 Teilzeitpensum)
- Lehrbeauftragte, Berufsbildungszentrum BBZ, Schaffhausen: 1994 bis 2001 (Teilzeitpensum)
- Leiterin Budgetberatungsstelle der Frauenzentrale, Schaffhausen: 1995 bis 1999 (Teilzeitpensum)

**Proposition du Comité directeur : élire Martina Munz.**

## NOUVELLE ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Barbara Marty Kälin a annoncé son retrait de la Présidence de la Commission spécialisée science, formation et culture. Silva Semadeni a fait part de sa candidature pour cette succession.

### Curriculum Vitae Silva Semadeni

Nata nel 1952, cresciuta a Poschiavo/GR, vive a Coira/GR (Chur, Coire)

#### Consiglio nazionale

- 1995-1999, 2011 fino a oggi
- Membro della CAPTE (UREK, CEATE) 1995-1999, 2011 a oggi
- 1997-2000, Presidente della Commissione energia e ambiente del PSS
- Membro della delegazione parlamentare Svizzera-Italia dal 2015 a oggi



#### Partito socialista GR

- 1980, Co-fondatrice della sezione socialista di Poschiavo
- 1983-2000, Membro del Direttivo del PS/GR, vicepresidente 1988-2000
- 1994-1996, Consigliera comunale a Coira
- 2011 a oggi, Membro del Direttivo cantonale

#### Altre attività politiche

- Dal 1982 membro SSP/VPOD
- 1984+1987, Prima firmataria di due iniziative comunali contro un villaggio turistico speculativo, ambedue accettate dal popolo di Poschiavo
- 1985, Soggiorno bimestrale di lavoro volontario in Nicaragua
- 1986, Co-fondatrice della Pro Bernina-Palü (associazione per il ridimensionamento dei progetti di ampliamento idroelettrico sul Bernina, Lago Bianco)
- 2002-2018, Presidente Pro Natura (Svizzera), dal 1996 membro del Direttivo
- 2012 a oggi, Presidente del Comitato antiolimpico grigionese

#### Formazione, attività professionale, incarichi

- 1968-1973, Scuola magistrale a Coira
- 1981, lic.phil.I (storia, etnografia europea, italiano), studi a Zurigo-Firenze-Berlino
- 1982-2011, Insegnante di storia e italiano prima alla Scuola magistrale di Coira (80%), dal 2000 docente di storia per le classi bilingui alla Scuola cantonale (liceo, impiego al 50%)
- 1987-1990, Schweizer Lexikon (collaboratrice a tempo parziale per il Grigioni)

- 2000-2008, Membro della Fondazione Pro Helvetia
- 2000-2011, Membro della Commissione del Fondo svizzero per il paesaggio
- Dal 2006, Membro del Consiglio d'amministrazione dell'azienda comunale IBC, Coira
- 2008-2011, Membro della Commissione federale del Parco nazionale

### **Pubblicazioni**

- 1986, Robert Obrist/Silva Semadeni/Diego Giovanoli, Costruire 1850-1980: Engadina, Val Monastero, Poschiavo, Bregaglia (Werd Verlag, Zurigo)
- 1994, Otmaro Lardi/Silva Semadeni, Das Puschlav (Heimatbuch, Paul Haupt Verlag, Berna)
- 2003, Silvio Färber, Silvio Margadant, Silva Semadeni, Quellen Funtaunas Fonti, 1803-2003 (Società storica grigione, Coira)
- 2010, Giovanni Sottovia, architetto (con Ruedi Bruderer), in: Isabelle Rucki, Stefan Keller, Hotel Bregaglia, Vita e storia di un albergo (Casagrande, Bellinzona e hier+jetzt, Baden)

**Proposition du Comité directeur : élire Silva Semadeni.**

## NOUVELLE ÉLECTION À LA CO-PRÉSIDENTENCE DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE « MIGRATION ET INTÉGRATION »

La Commission spécialisée « migration et intégration » doit être réactivée. Mustafa Atici et Cédric Wermuth se portent candidats pour une Co-présidence.

### Curriculum Vitae Mustafa Atici

#### Persönliche Daten

Name, Vorname: Atici, Mustafa  
 Geburtsdatum: 2. Oktober 1969  
 Geburtsort: Elbistan (Türkei)  
 Staatsangehörigkeit: Schweiz/Türkei  
 Familienstand: verheiratet, 2 Kinder  
 Freizeit/Interessen: Freunde, Lesen, Kultur, Natur



#### Universitätsstudium in der Schweiz

1996-1998: Master of Advanced European Studies Studium am Europa-Institut der Universität Basel, Abschluss mit dem MAES  
 1992-1995: Studium der Wirtschaftswissenschaften an der Universität Basel

#### Universitätsstudium in der Türkei

1987-1991: Industrie-Ingenieur-Studium an der Gazi Universität, Ankara  
 Abschluss mit Diplomtitel

#### Berufliche Tätigkeit in der Schweiz

Seit 1996 Selbständiger Unternehmer im Bereich Gastronomie und Lebensmittelimport

#### Politische Tätigkeit

2001 Eintritt die SP-Basel-Stadt  
 Seit 2005 Grossrat und Mitglied der Finanzkommission  
 2010-2014 Mitglied des SP-Fraktionsvorstandes  
 Seit 2012 Präsident der SPS-MigrantInnen  
 2013/2017 Vize-Präsident der SP Basel-Stadt

#### Politische Themen-Schwerpunkte

Wirtschafts- und Finanzpolitik  
 Bildungspolitik  
 Migration und Integration

#### Soziale Tätigkeiten

#### Präsidentschaften

GGG-Migration, Basel

#### Vorstandsmitgliedschaften

Neue Helvetische Gesellschaft NHG, Basel  
 Gewählte Stimme

#### Und aktive Mitgliedschaft in den Diversen Vereinen und Organisationen

## Curriculum Vitae Cédric Wermuth

Name Cédric Wermuth  
 Wohnort 4800 Zofingen (AG)  
 Telefon +41 79 783 83 29  
 E-Mail [cedric.wermuth@spschweiz.ch](mailto:cedric.wermuth@spschweiz.ch)  
 Geburtsdatum 19.02.1986  
 Zivilstand Verheiratet, eine Tochter



### Politische Laufbahn (Auswahl)

Seit 2015 Nationalrat, Mitglied der Staatspolitischen und der Geschäftsprüfungskommission (ab 2017), Vize-Präsident der Sozialdemokratischen Fraktion der Bundesversammlung  
 Seit 2014 Co-Präsident der SP Kanton Aargau (bis Juni 2018)  
 Seit 2013 Stiftungsrat Solifonds, Zürich  
 2011- Nationalrat, Mitglied der Finanzkommission, Präsident der Subkommission 1 (Immobilien, Behörden und Gerichte, EFD)  
 2008-2011 Präsident der JungsozialistInnen Schweiz JUSO, Vize-Präsident der Sozialdemokratischen Partei  
 2005-2007 Zentralsekretär der JungsozialistInnen JUSO Schweiz, Bern

### Berufliche Laufbahn (Auswahl)

Seit 2015 Strategieberater Spinax Civil Voices, Zürich  
 2009-2011 Mitarbeiter Kampagnen Solidar Suisse, Zürich  
 2007-2009 Persönlicher Mitarbeiter von Nationalrat Dr. iur. Urs Hofmann (heute Regierungsrat Kanton Aargau), Aarau

### Ausbildung (Auswahl)

2005-2015 lic. phil./MA in Politikwissenschaft, Wirtschafts- und Sozialgeschichte und Philosophie an den Universitäten Zürich und Bern

### Weitere Mitgliedschaften (Auswahl)

Amnesty International, Netzwerk Asyl Aargau, SP Migrant\*innen Aargau, vpod, Unia, MieterInnenverband Aargau, VCS, Solidar Suisse, etc.

### Proposition du Comité directeur :

Élection de Mustafa Atici et Cédric Wermuth à la Co-présidence.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DE JOUR**

### **ÉCONOMIE 4.0**

Soixante motions ont été déposées sur le document « économie 4.0 ».

Un document rassemblant lesdites motions, rassemblées par sous-titres thématiques, et les recommandations du Comité directeur a été créé séparément et est à disposition en ligne.

## POINT 8 DE L'ORDRE DE JOUR

### RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2018

#### INITIATIVE POPULAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015 « POUR UNE MONNAIE À L'ABRI DES CRISES : ÉMISSION MONÉTAIRE UNIQUEMENT PAR LA BANQUE NATIONALE ! (INITIATIVE MONNAIE PLEINE) »

##### Contexte

Le 11 juin 2018, l'initiative dite « Monnaie pleine » passera en votation. Elle a été déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2015 avec plus de 110 000 signatures par l'association Modernisation Monétaire (MoMo). Cette initiative populaire propose un nouveau cadre pour le système monétaire en Suisse. Un nouvel article 99 de la Constitution fédérale vise à transférer à la Banque nationale suisse (BNS) le monopole de l'émission de monnaie scripturale. Les banques commerciales ne pourraient plus accorder de crédits financés par des dépôts à vue (comptes courants), comme c'est le cas aujourd'hui. L'initiative prévoit également que la BNS mette en circulation, sans dette, de l'argent en le distribuant directement aux budgets publics et à la population. « Sans dette » signifie que la BNS n'aurait pas à acquérir en contrepartie des actifs, tels que devises, or ou titres. Les initiants espèrent que cette réforme conduira à un système bancaire et financier plus stable. L'initiative doit donc aussi être comprise comme une réaction à la crise financière et économique de 2008. Avec la conversion de la monnaie scripturale (ou des dépôts à vue, c'est-à-dire de l'argent figurant sur des comptes privés ou des comptes de virement utilisés pour le trafic des paiements quotidien) en « monnaie pleine » (monnaie de la Banque nationale), les initiants espèrent que les faillites bancaires ou les bulles financières pourront être mieux prévenues à l'avenir, car les banques ne pourraient plus créer de la monnaie scripturale sur la base de cet argent (transformation des échéances). Les banques pourraient toutefois continuer à créer de la monnaie scripturale sur la base des dépôts d'épargne. Selon l'argumentation des initiants, l'État n'aurait plus à sauver les banques à coup de milliards sous forme d'impôts pour maintenir le trafic des paiements (problématique du « *too big to fail* »). À l'avenir, les banques n'accorderaient plus d'intérêts sur la « monnaie pleine » (dépôts à vue garantis par la Banque nationale) figurant sur des comptes courants. « Ceux qui voudraient percevoir des intérêts au lieu d'avoir de l'argent à l'abri des crises pourront toujours mettre leur argent à la disposition de la banque via un compte d'épargne », écrivent les initiants. Le PS a rejeté l'initiative à une large majorité au Conseil national et au Conseil des États. Le Con-

seil des États l'a désapprouvée à l'unanimité (1 abstention), tandis que le Conseil national l'a rejetée par 169 voix contre 9 (12 abstentions). Le PS a également voté clairement contre l'initiative par 25 voix contre 5 (9 abstentions).

### **Appréciation du projet**

Le Groupe socialiste aux Chambres fédérales a examiné cette initiative avec assiduité, car il se reconnaît pleinement dans l'objectif fondamental visé par celle-ci (stabilisation du système bancaire et financier). Le PS soutient également la demande fondamentale de transformation du trafic des paiements en un « service public », c'est-à-dire en un service public placé sous le contrôle d'une institution publique (de la Banque nationale). Néanmoins, le débat (auquel a également été conviée une commission d'experts, avec la participation de la BNS et des banques commerciales) a suscité un grand scepticisme quant à la mise en œuvre. En outre, l'initiative présente de graves lacunes aux yeux de la majorité du Groupe, de sorte que le PS a convenu, dans les débats parlementaires, d'opposer à l'initiative une contre-proposition directe. Celle-ci exigeait que l'on continue à suivre la voie tracée et empruntée jusqu'à présent par le PS pour renforcer la stabilité du système financier et que l'on relève à 10 % le ratio de levier (« *leverage ratio* » ; ratio de fonds propres non pondéré) pour les banques d'importance systémique. Le Groupe socialiste a également émis l'idée de créer des comptes en monnaie de la Banque centrale (comptes en monnaie pleine) pour les particuliers auprès de la BNS, afin de donner aux citoyen-ne-s la possibilité d'ouvrir des comptes de virement non rémunérés (non productifs d'intérêts) auprès de la BNS. Malheureusement, ces propositions ont été rejetées. Le Groupe ne juge pas opportun de soutenir cette initiative. La Suisse serait le seul pays au monde à passer à un système de monnaie pleine, qui n'a encore été testé nulle part dans le monde, et il est impossible de prendre la mesure des risques liés à la conversion et aux possibilités de contournement. Cela pourrait déboucher sur un déplacement des transactions financières vers les « banques fantômes » (banques fictives). Dans le même temps, l'initiative renforcerait considérablement le pouvoir de la Banque nationale en lui conférant non plus seulement la responsabilité de la politique monétaire, mais aussi celle d'approvisionner l'économie en crédits suffisants. En effet, les banques devraient limiter leurs activités de crédit. La BNS elle-même rejette une telle centralisation des activités de crédit et met en garde contre l'influence politique. Les initiants réagissent à cela en voulant renforcer davantage encore l'indépendance de la BNS. Voici ce que dit le texte de l'initiative : « Dans l'accomplissement de ses tâches, la Banque nationale suisse n'est tenue que par la loi. » L'indépendance de la BNS est ainsi réglementée avant que le Conseil fédéral, la politique et l'économie n'exercent une influence quelconque. La BNS jouirait ainsi d'un statut semblable à celui du Tribunal fédéral. Or, le PS demande exactement le contraire, à savoir un meilleur contrôle démocratique sur la politique de la BNS. Le système de monnaie pleine ne permet pas non plus d'atteindre le véritable objectif fondamental, à savoir prévenir les crises financières. Comme déjà dit, les risques et les possibilités de contournement sont presque illimités si la Suisse devait adopter un tel système en faisant cavalier seul à l'échelle mondiale. Enfin, il convient également de mentionner la critique des syndicats, qui rejettent

l'initiative parce qu'elle pourrait générer de grands risques conjoncturels (économiques) et donc provoquer une augmentation du chômage. Du point de vue des consommateurs/trices, il convient de noter que le trafic des paiements deviendrait plus onéreux, parce que les dépôts à vue ne rapporteraient plus d'intérêts (pas même une compensation du renchérissement n'est prévue) et que les banques sont susceptibles de facturer des frais pour la gestion des comptes. Finalement, l'initiative dite « Monnaie pleine » fait miroiter l'espoir que le fait de limiter la création d'argent à titre privé pourrait résoudre les principaux problèmes de notre système économique et financier. À cet égard, la conversion n'aurait aucun effet, par exemple, sur la justice distributive ou sur l'inégalité croissante observée dans la répartition de la richesse sociale. Se fondant sur toutes ces considérations, le Comité directeur du PS Suisse propose de recommander le rejet l'initiative.

**Proposition du Comité directeur :** Recommandation de vote : NON à cette initiative

## **LOI FÉDÉRALE DU 29 SEPTEMBRE 2017 SUR LES JEUX D'ARGENT (LJAR)**

### **Contexte**

Le 11 juin 2018, le peuple votera sur la loi fédérale sur les jeux d'argent (loi sur les jeux d'argent). La nouvelle loi sur les jeux d'argent a été acceptée le 29 septembre 2017 par le Conseil national par 124 voix contre 61 (9 abstentions) et par le Conseil des États par 43 voix contre 1. Un référendum a été lancé contre celle-ci, lequel a abouti le 29 janvier 2018 avec 60 744 signatures.

La nouvelle loi fédérale vise à encadrer les jeux d'argent en Suisse d'une réglementation cohérente et actualisée réunie en une seule loi. Désormais, les jeux de casino pourront aussi être proposés en ligne. Les petits tournois de poker seront autorisés aussi en dehors des casinos dans les limites imposées par des conditions-cadres très strictes. En contrepartie, la protection contre les dangers des jeux d'argent sera renforcée. La nouvelle loi sur les jeux d'argent contient des dispositions visant à garantir la sécurité et la transparence des opérations de jeu et à lutter contre les manipulations des compétitions sportives. Les casinos ainsi que les organisateurs de paris sportifs et de jeux d'adresse seront désormais soumis à la loi sur le blanchiment d'argent. Afin de limiter l'offre de jeux non autorisés, les pénalités vont être « modernisées » et l'accès aux services de jeux en ligne étrangers va être bloqué. La prévention de l'addiction sera elle aussi améliorée. Comme jusqu'à présent, les gains des jeux d'argent continueront de bénéficier à l'AVS/AI et aux projets d'utilité publique.

### **Appréciation du projet**

Pour le Comité directeur, la nouvelle loi sur les jeux d'argent est un compromis approprié entre, d'une part, les préoccupations des personnes dépendantes et des fournisseurs de jeux d'argent et, d'autre part, l'intérêt du grand public à bénéficier de recettes fiscales destinées aux œuvres sociales et aux projets d'utilité publique. La loi soumise à votation établit une réglementation moderne et ciblée du jeu d'argent en Suisse et intègre l'idée de la protection des joueurs/euses. Le PS Suisse a soutenu la nouvelle loi sur les jeux d'argent lors de la phase de consultation. Le Groupe socialiste s'est prononcé en faveur de la loi par 40 voix contre 0 (1 abstention) au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des États. Pour les raisons susmentionnées, le Comité directeur du PS Suisse recommande l'acceptation de la loi sur les jeux d'argent.

**Proposition du Comité directeur :** Recommandation de vote : OUI à la loi

## POINT 9 DE L'ORDRE DE JOUR

### RÉSOLUTIONS ET PROPOSITIONS

#### R-1A DU COMITÉ DIRECTEUR DU PS SUISSE : NON À UNE OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

**Pour information :** La R-1a a été légèrement modifiée, en comparaison à sa première version, suite au dépôt de la contre-résolution R-1b Lewin Lempert et al.. Lesdites modifications sont expressément indiquées en jaune.

Une alimentation en électricité respectueuse du climat, sûre et complète est une condition *sine qua non* du tournant énergétique et d'une économie suisse durable. L'approvisionnement en électricité est une fonction centrale du service public et ne peut être envisagé selon une pure logique de marché. Dans l'UE, malgré le fait que le marché de l'électricité soit exposé depuis une vingtaine d'années à la concurrence dans tous les domaines, il ne fonctionne pas, car les coûts ne peuvent pas tous être couverts. De nombreuses réglementations tentent donc tant bien que mal de remédier à cette situation. En Suisse, la situation est différente : le marché n'est que partiellement ouvert. Ce système est toutefois lui aussi insatisfaisant. Les petits clients, tels que les ménages et les PME (qui consomment moins de 100 MWh d'électricité par an), doivent acheter leur courant auprès de la compagnie d'électricité qui exploite leur réseau électrique et en assumer la totalité des coûts. À l'inverse, les grands consommateurs jouissent d'une totale liberté de choix et peuvent choisir l'électricité la moins chère, peu importe qu'elle ait été produite proprement ou qu'il s'agisse d'électricité sale ou nucléaire.

Le Conseil fédéral prépare actuellement un projet d'ouverture totale du marché. **Au stade actuel du projet, le PS rejette clairement une libéralisation complète du marché de l'électricité. Une discussion à ce sujet ne pourra être menée qu'une fois que les conditions énumérées ci-dessous seront remplies :**

- L'accord sur l'électricité avec l'UE entre en vigueur et garantit une meilleure sécurité d'approvisionnement de la Suisse grâce à une intégration égalitaire dans le réseau électrique européen.
- La production d'électricité propre dans notre pays est garantie à long terme par des prix équitables. Cette production est donc compétitive. Des conditions-cadres fiables garantissent des investissements dans l'électricité propre dans le but de protéger le climat et d'accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouve-

lables. L'électricité sale — dont l'énergie nucléaire — porte l'étiquette du prix des dommages qu'elle cause aux personnes et à l'environnement.

- Toutes les grandes infrastructures destinées à la production, au transport ou au stockage de l'électricité **sont maintenues ou restent** en mains publiques.

Par ailleurs, les principes suivants doivent aussi continuer à s'appliquer dans un marché ouvert : la liberté de choix dans l'approvisionnement de base (service universel) doit être préservée. Cela signifie que tous les clients devraient pouvoir obtenir à tout moment, même sur un marché totalement ouvert, une quantité suffisante d'électricité à des prix raisonnables auprès de leur gestionnaire de réseau local. Afin de protéger le personnel, en particulier dans le cas des petites entreprises d'approvisionnement en électricité, il est nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement (CCT de la branche) qui garantissent que les salaires et les conditions de travail ne seraient pas mis sous pression à la suite de la libéralisation du marché.

**Proposition du Comité directeur :** acceptation

## **R-1B LEWIN LEMPERT ET AL : CONTRE RÉOLUTION « NON À UNE OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ »**

Une alimentation en électricité respectueuse du climat, sûre et complète est une condition sine qua non du tournant énergétique et d'une économie suisse durable. L'approvisionnement en électricité est une fonction centrale du service public et ne peut être envisagé selon une pure logique de marché. Dans l'UE, parce que le marché de l'électricité est exposé depuis une vingtaine d'années à la concurrence dans tous les domaines, il ne fonctionne pas, car les coûts ne peuvent pas tous être couverts. De nombreuses réglementations tentent donc tant bien que mal de remédier à cette situation. À cela s'ajoute un affaiblissement des conditions de travail dans le domaine de l'électricité suite à la concurrence capitaliste. Cette diminution des conditions de travail se fait sur le dos des couches les plus défavorisées de la population de l'UE. En Suisse, la situation est différente : le marché n'est que partiellement ouvert. Ce système est toutefois lui aussi insatisfaisant. Les petits clients, tels que les ménages et les PME (qui consomment moins de 100 MWh d'électricité par an), doivent acheter leur courant auprès de la compagnie d'électricité qui exploite leur réseau électrique et en assumer la totalité des coûts. À l'inverse, les grands consommateurs jouissent d'une totale liberté de choix et peuvent choisir l'électricité la moins chère, peu importe qu'elle ait été produite proprement ou qu'il s'agisse d'électricité sale ou nucléaire. Dans une telle situation, les énergies renouvelables sont donc défavorisées et les gros consommateurs entretiennent la présence d'énergie sale en Suisse.

Le Conseil fédéral prépare actuellement un projet d'ouverture totale du marché. Le PS s'oppose à une telle libéralisation du marché de l'électricité qui se fera sur le dos des travailleurs/euses dans le domaine de l'électricité suisse, qui subiront la pression de la mise en concurrence de l'électricité.

Le PS s'engage donc

- à s'opposer à toute libéralisation du marché de l'électricité suisse
- à garantir la recherche d'une augmentation continue de production d'électricité propre en s'assurant de prix accessibles à toutes et tous.
- Pour le maintien en mains publiques de toutes les grandes infrastructures destinées à la production, au transport ou au stockage de l'électricité dans le but de garantir un service public de l'électricité.

Par ailleurs, la population suisse doit pouvoir obtenir à tout moment une quantité suffisante d'électricité à des prix raisonnables auprès de leur gestionnaire de réseau local, notamment auprès des classes populaires.

### Argumentaires :

Il est clair que nous devons nous battre aux chambres fédérales contre la libéralisation du marché. La libéralisation du marché de l'électricité au sein de l'UE a eu des effets dévastateurs sur les emplois et ne semble pas stimuler la production d'électricité propre (grande production d'électricité via le charbon en Allemagne). Un marché économique libéralisé se fait au détriment des travailleurs/euses du domaine et au détriment de la planète. Nous devons refuser la libéralisation du marché pour les travailleurs/euses, les classes populaires et l'écologie. L'électricité doit rester un service public.

Signataires : Lewin Lempert, Brice Touilloux, Luana Schena, Julia Baumgartner, Daria Vegrin, Timothy Oesch, Ronja Jansen, Dario Engeloeh, Nadia Kuhn

### **Proposition du Comité directeur :** rejet au profit de l'acceptation R-1a du CD.

Comme il ressort de la résolution 1a du Comité directeur, le PS rejette une libéralisation complète du marché électrique à ce stade de la discussion. Des exigences concrètes sont, par contre, posées pour la discussion à venir dans les prochains mois. Il est important de se positionner clairement et de communiquer suffisamment tôt les revendications du PS en matière d'environnement, de conditions de travail, de service public et de sécurité d'approvisionnement. Le PS, en tant que moteur de la transition énergétique, doit la façonner activement et selon ses valeurs. Nous partageons entièrement les exigences fondamentales posées dans la résolution de la JS concernant les conditions de travail, l'environnement, le service public et la sécurité d'approvisionnement. Elles ont été intégrées à la résolution du CD et aucun différend n'est à signaler à ce sujet. Afin de pouvoir transmettre ces préoccupations importantes, le PS doit participer à la discussion. Une opposition de principe n'est par conséquent pas nécessaire et ne ferait qu'empêcher une participation constructive à la discussion sur la politique énergétique ayant pour but de faire avancer la transition énergétique.

Un accord sur le marché énergétique avec l'UE, à condition d'être encadré, aura des avantages. Les contrats à long terme, que le PS critique depuis longtemps, seraient enfin abrogés. Les grands groupes électriques ont profité de ces contrats pour se réserver des lignes électriques transfrontalières, afin d'importer de manière exclusive de l'énergie nucléaire depuis la France. Ces contrats rendent l'importation de l'énergie renouvelable plus onéreuse, car ils diminuent les capacités. De plus, ils financent les centrales nucléaires françaises comme Fessenheim. Un autre avantage de l'accord avec l'UE serait la fin de l'achat aux enchères des capacités d'importation ou d'exportation. Ces ventes aux enchères font augmenter les prix sans aucune plus-value pour la Suisse. La sécurité d'approvisionnement peut également être mieux garantie grâce à un accord. Si, à la fin de la discussion politique, il s'avère que l'accord ne va pas dans le sens des intérêts des consommatrices et consommateurs, des travailleuses et travailleurs ainsi que de l'environnement, un refus ou un référendum sera toujours possible.

## **R-2 DU COMITÉ DIRECTEUR : LA DÉMOCRATIE A BESOIN D'UN PAYSAGE MÉDIATIQUE DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ JOURNALISTIQUE**

Des médias indépendants, diversifiés et de grande qualité sont essentiels à une démocratie dynamique. Cela est tout particulièrement vrai à l'ère numérique. Les médias rendent possible la tenue de débats sur la politique, les questions sociales, l'économie ou la culture. Ils informent, divertissent, rapportent des faits et assurent un espace d'expression à toutes les opinions, si différentes soient-elles. Ils permettent à tous les membres d'une société d'être les acteurs de l'actualité, voire d'influer sur le cours des choses. Il est socialement souhaitable, démocratiquement nécessaire et essentiel pour la cohésion des régions linguistiques qu'il existe un média de service public fort. Outre la SSR, il faut également un large éventail de services médiatiques au niveau tant régional que local.

L'actualité des dernières semaines et des derniers mois a montré que le journalisme, bien public crucial pour notre démocratie, ne peut être abandonné, ni au marché ni à l'esprit de rendement des grands éditeurs. La disparition de *L'Hebdo*, les suppressions de postes au sein de la rédaction du journal *Le Temps*, la vente de 25 titres gratuits à Blocher, la fusion de AZ Medien et des médias régionaux de la *NZZ*, le regroupement des rédactions de la *Südostschweiz* et du *Bündner Tagblatt*, la réorganisation de toutes les rédactions en « centres de compétences » par Tamedia ou la réduction massive des effectifs à l'ATS le montrent très clairement : le modèle d'affaires actuel du journalisme n'est plus viable et aucun nouveau modèle ne se profile à l'horizon.

Le démantèlement des prestations journalistiques met en péril l'offre médiatique de base, en particulier en Suisse romande et en Suisse italienne, mais aussi dans les régions rurales de Suisse alémanique. Or, des médias de haute qualité qui assurent un journalisme critique et diversifié dans toutes les langues nationales ne sont pas simplement « *nice to have* », mais une condition préalable au bon fonctionnement d'une démocratie. C'est donc une tâche politique de l'État que d'assurer l'avenir des médias indépendants.

### **Revendications du PS Suisse**

Nous voulons un service public médiatique polyvalent, qui ne soit pas axé uniquement sur les quotas et le rendement. Il devrait être accessible à tous les segments de la population et à toutes les régions et devrait se caractériser par la qualité journalistique, la pertinence, la fidélité aux faits, l'intelligibilité, la diversité des offres et l'équilibre. Il doit également, de plus en plus, toucher un public jeune et contribuer à son intégration.

- Cela nécessite un financement direct et transcatégoriel du journalisme, dans le but de créer de la diversité et d'assurer la qualité. La conception doit être institutionnalisée indépendamment de l'État et pourrait se faire via une fondation. La

Confédération doit également fournir un soutien ciblé à la mise en place des infrastructures médiatiques (p. ex. création et exploitation d'une plateforme).

- Cela requiert de la transparence de la part des entreprises médiatiques quant à la structure des rapports de propriété (actionnariat), autrement dit quant à savoir qui se trouve derrière les intentions d'achat. Les citoyen-ne-s ont le droit de savoir qui possède ou veut reprendre des entreprises médiatiques.
- La loi sur les médias jetterait les bases du cofinancement à long terme d'une agence nationale par la Confédération. L'objectif est d'examiner comment la Confédération pourrait participer à une agence télégraphique (de presse) indépendante et à but non lucratif.
- Ce qu'il faut, c'est une CCT de force contraignante étendue applicable à l'ensemble du secteur des médias, qui garantisse des salaires et des conditions de travail équitables et qui intègre la cogestion au niveau de l'entreprise et dans les processus de restructuration.

**Proposition du Comité directeur** : acceptation

## **R-3 PS MIGRANT-E-S SUISSE : DROITS POLITIQUES COMPLETS POUR TOUTES ET TOUS — Y COMPRIS LES MIGRANT-E-S**

Nous, le PS Migrant-e-s, exigeons les droits politiques complets pour toute personne qui réside en Suisse. Il est inacceptable qu'un quart de la population suisse — plus de deux millions de personnes — soit actuellement privé de toute participation démocratique et exclu des élections et votations. Il s'agit du même scandale qui fit qu'en Suisse, la moitié de la population — les femmes — fut privée de droits politiques depuis la fondation de la Confédération en 1848 jusqu'en 1971.

Nous, le PS Migrant-e-s, ne pouvons-nous accommoder d'une telle injustice. Quelqu'un qui habite, travaille, paie ses impôts et cotisations sociales, et surtout qui est concerné par toutes les lois et mesures étatiques, ne doit pas être simplement écarté des droits politiques car il ou elle n'a pas de passeport suisse.

La Constitution de 1848 prévoyait déjà fermement que tout le monde est égal devant la loi en Suisse et qu'il n'y a ni sujets ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de famille. Le mouvement féministe a combattu longtemps pour que ce principe soit aussi valable dans leur propre dignité et leurs propres droits. Nous, le PS Migrant-e-s, nous battons pour que ce principe d'égalité vaille pour toute citoyenne et tout citoyen – aussi celles et ceux sans passeport suisse.

Nous appelons toutes les citoyennes et tous les citoyens du pays sans passeport suisse à défendre une participation complète aux droits politiques. Nous leur demandons également d'utiliser leurs droits et de participer à la vie politique partout où cela est aujourd'hui possible, ainsi que d'étendre l'espace participatif :

- Dans la plupart des villes et communes de Suisse, il y a des commissions publiques auxquelles toute personne majeure issue de cette même ville ou commune peut prendre part, même sans passeport suisse. Il s'agit par exemple des commissions culturelles, de quartier, d'intégration, etc. Nous ne pouvons que recommander que des migrant-e-s y soient représenté-e-s de façon appropriée, et lançons un appel afin qu'ils/elles se mettent à disposition pour les rejoindre.
- À Berne, Zurich et dans d'autres villes a lieu un grand débat sur l'introduction d'une citoyenneté de ville pour tous (« *Urban Citizenship* »). Une carte d'identité (« *City Card* ») de niveau communal donne accès, pour tout le monde – aussi les sans-papiers – aux droits à la santé publique et au système éducatif et facilite le quotidien en général. Nous lançons un appel afin de prendre part à ces débats, les amener sur le devant de la scène et les concrétiser.
- Certaines villes – dont Berne et Burgdorf – ont voté des règlements de participation. Ils permettent à tout-e citoyen-ne, avec ou sans passeport suisse, de proposer leurs suggestions, critiques et idées à la ville. Avec un certain nombre de signa-

tures, ils peuvent déposer une motion qui sera examinée, traitée par l'exécutif et amenée devant le législatif. Le PS Migrant-e-s lance un appel pour que de tels règlements soient mis en place dans d'autres villes et communes, et qu'ils soient utilisés là où ils existent déjà.

- Les étranger-ère-s ont le droit de vote au niveau cantonal et communal dans deux cantons – Jura et Neuchâtel –, mais ne peuvent cependant pas y être élu-e-s. Au niveau communal, quatre cantons – Jura, Neuchâtel, Fribourg et Vaud – laissent aux étranger-ère-s les droits de vote complets, et à Genève, ils peuvent voter et élire dans les communes, mais ne peuvent pas y être élu-e-s. Trois cantons de Suisse alémanique – Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Ville et les Grisons – permettent à leurs communes d'introduire le droit de vote des étrangers. Le PS Migrant-e-s lance un appel à la revendication des droits politiques complets, dans tous les cantons et communes où cela est possible.
- En même temps, le PS Migrant-e-s lance un autre appel : dans les cantons mentionnés, les droits politiques existants ne doivent pas être liés à la durée de séjour. Il n'est pas possible qu'une personne qui change de lieu de résidence perde à chaque fois ses droits politiques et doive à nouveau attendre – parfois très longtemps – une certaine durée de séjour avant de retrouver des droits politiques préalablement acquis et de pouvoir les exercer.
- Les durées de séjour cantonales enfreignent le droit des hommes à la libre circulation et doivent donc être supprimées. Quand des personnes souhaitent changer de canton de résidence, la Suisse ne respecte pas le protocole n° 4 de la convention du Conseil de l'Europe de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales en prévoyant des autorisations spéciales pour les personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée ou temporaire, ainsi que pour les admissions provisoires. Selon ce dernier, de telles dispositions enfreignent le principe de libre circulation.
- Une durée de séjour minimale sur place est une condition pour la naturalisation. La durée varie canton par canton, commune par commune. Le PS Migrant-e-s exige de supprimer totalement ces délais sur le plan fédéral et de les réduire au moins au taux minimum demandé par la législation fédérale dans les cantons et communes.
- La naturalisation a toujours été et continue d'être l'étape clé pour acquérir des droits politiques complets ainsi que le droit illimité à la liberté d'établissement et de déplacement.
  - Le PS Migrant-e-s poursuit sa campagne de naturalisation entamée il y a plus d'un an et encourage toutes celles et tous ceux qui remplissent les conditions nécessaires à demander leur naturalisation. Le PS Migrant-e-s soutient cette étape via un réseau de conseiller-ère-s en naturalisation.

- Les conditions de naturalisation se complexifient avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2018 de la modification de la loi sur le droit de cité, concernant, notamment, les connaissances linguistiques et l'intégration. Le PS Migrant-e-s encourage les communes et les cantons à développer de manière significative leur offre en matière de cours de langues et de possibilités d'intégration, afin que les nouvelles exigences puissent être atteintes.

**Proposition du Comité directeur :** acceptation

## **R-4A DU COMITÉ DIRECTEUR : POUR UNE MISE EN ŒUVRE HUMAINE DU RÈGLEMENT DUBLIN, AFIN DE PROTÉGER LES RÉFUGIÉ-E-S VULNÉRABLES**

Pour le PS Suisse, une politique d'asile humaine est une demande centrale. La situation des réfugié-e-s en mer Méditerranée est toujours très précaire, en particulier durant les mois d'hiver. Les premières victimes de cette situation critique sont les réfugié-e-s vulnérables, tels que les enfants, les femmes ou les personnes atteintes dans leur santé.

La Suisse, en qualité d'État membre du règlement Dublin, est également concernée. Notre pays doit prendre toutes les mesures possibles, afin de protéger, en particulier, les réfugié-e-s vulnérables. Sur la base de la clause de rigueur, explicitement inscrite dans le règlement Dublin, la Suisse a la possibilité de traiter elle-même, pour des raisons humanitaires et dans les cas de rigueur, une demande d'asile déposée. Cette disposition reste valable, même si le règlement Dublin estime qu'un autre pays devrait être responsable de ces demandes. Malgré cela, la Suisse fait partie des États appliquant le règlement Dublin de manière particulièrement stricte. La Suisse devrait, d'autant plus, utiliser la marge de manœuvre à sa disposition. Elle devrait mettre un terme aux renvois, en particulier vers l'Italie, des réfugié-e-s vulnérables et, pour ce faire, évaluer elle-même les demandes d'asile. En effet, les personnes concernées n'ont guère de logements convenables et leur nécessaire protection ne peut en l'état être garantie. Cette pratique peut se justifier, d'une part, dans une approche humanitaire, mais également, d'autre part, comme un signal de solidarité envers les pays, comme l'Italie, qui se situent sur les frontières extérieures de l'Europe et qui sont donc confrontés à un nombre de demandeurs/euses d'asile bien plus important que la Suisse.

### **C'est pourquoi le PS Suisse exige :**

- La Suisse doit utiliser la marge de manœuvre laissée par l'accord Dublin, afin de ne pas mettre à mal les droits fondamentaux et les droits de l'enfant.
- La Suisse doit étudier elle-même, sur la base de l'art. 17 al. 1 du règlement Dublin, les demandes d'asile des personnes qui, selon ledit règlement, pourraient être étudiées dans un autre pays, notamment pour :
  - les petits enfants ou ceux qui sont déjà en âge de scolarité ;
  - les personnes souffrant de problèmes médicaux, nécessitant des soins réguliers ;
  - les personnes dont des membres de leur famille sont déjà établis en Suisse ;
  - les personnes se trouvant dans des circonstances extraordinaires et, p.e., pour des raisons humanitaires et/ou celles nécessitant une clause de rigueur.

En ce sens, le PS Suisse soutient, aux côtés de nombreux élu-e-s fédéraux socialistes et d'organisations caritatives, « l'appel contre l'application aveugle du règlement Dublin ».

<b>Proposition du Comité directeur</b> : acceptation
--

## **R-4B PS60+ : RENVOIS DE MIGRANT-E-S « NON ENTRÉE EN MATIÈRE D'ASILE » (NEM)**

Réunis à Altdorf le 24 février 2018, les délégué-e-s du Parti socialiste suisse constatent que la Suisse est rarement un pays de premier accueil pour les migrants, les migrantes et les enfants, au contraire de l'Italie qui se voit obligée d'en accueillir un très grand nombre.

Non content d'avoir réduit à cinq jours le délai de recours contre les prononcés de non-entrée en matière du SEM (Secrétariat aux migrations), le Département fédéral de Justice et Police pratique systématiquement le renvoi au pays dit de premier accueil, dans le cas présent l'Italie. Le Tribunal administratif fédéral a même développé une jurisprudence aux conditions extrêmement restrictives qui ne reconnaît pratiquement plus les motifs humanitaires et de compassion, vidant de fait les dispositions de l'art. 17 du préambule du Règlement de Dublin III<sup>1</sup>.

- Compte tenu de la situation dramatique des migrant-e-s ayant traversé la Méditerranée au péril de leur vie, de la carence encore notoire en Italie de structures d'accueil leur permettant de se loger, de se nourrir et d'avoir accès à des soins médicaux,
- compte tenu des graves atteintes à la personnalité et à la dignité humaine que peut entraîner une application automatique des renvois basés sur les Accords de Dublin,

les délégué-e-s du Parti socialiste réunis en Assemblée le 24 février 2018 à Altdorf demandent au Conseil fédéral que les migrant-e-s NEM ayant passé par l'Italie bénéficient en général de la procédure d'asile ordinaire, dès que des motifs personnels s'opposent à un renvoi.

---

<sup>1</sup> Art. 17 du préambule du Règlement s de Dublin III :

« Il importe que tout Etat membre puisse déroger aux critères de responsabilité, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion, afin de permettre le rapprochement de membres de la famille, de proches ou de tout autre parent et examiner une demande de protection internationale introduite sur son territoire ou sur le territoire d'un autre Etat membre, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu de critères obligatoires fixés dans le présent règlement. »

et 1er alinéa de cet article 17 :

« ...chaque Etat membre peut décider d'examiner une demande de protection internationale qui lui est présentée par un ressortissant de pays tiers ou un apatride, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu des critères fixés dans le présent règlement. »

Les délégué-e-s invitent expressément la Conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, à activer la clause discrétionnaire (art. 17 du Préambule du Règlement de Dublin III) lorsque des motifs humanitaires, de compassion, de santé, mais aussi familiaux ou de fragilité psychologique, s'opposent à un renvoi. En particulier, il faut avoir une écoute respectueuse et attentive des traumatismes vécus par les femmes migrantes (souvent avec enfants) et éviter leurs renvois<sup>2</sup>.

**Proposition du Comité directeur** : rejet au profit de la résolution R-4a du CD.

**Développement** : le Comité directeur reconnaît les difficultés engendrées par les renvois Dublin vers l'Italie et s'engage clairement pour que la Suisse mette un terme aux renvois Dublin vers l'Italie de réfugié-e-s vulnérables. En ce sens, le Comité directeur comprend les lignes directrices de la résolution déposée, même si le choix des termes utilisés n'est pas toujours judicieux, en particulier sur la question des situations pour lesquelles la Suisse devrait surseoir aux renvois Dublin. Pour pallier cette situation, le PS Suisse soutient, aux côtés de nombreux élu-e-s fédéraux socialistes et d'organisations caritatives, « l'appel contre l'application aveugle du règlement Dublin ». Celui-ci exige clairement que le Conseil fédéral ne mette pas en péril, dans la mise en œuvre du règlement Dublin, les droits fondamentaux et la Convention de l'ONU sur les Droits de l'enfant. Cela implique notamment l'arrêt des renvois Dublin pour les petits enfants, les enfants en âge de scolarité, les personnes souffrant de problèmes médicaux, celles dont des membres de leurs familles sont établis en Suisse et les situations particulièrement difficiles.

---

<sup>2</sup> À ce propos, il vaut la peine de découvrir sur le site d'«Appel d'elles» ( [www.appeldelles.ch](http://www.appeldelles.ch) ) la longue liste de situations vécues par les femmes migrantes.

## R-5 PS GRISONS ET AL : NON AUX JEUX OLYMPIQUES

Le PS Suisse prend position contre les Jeux olympiques de 2026 et exige la tenue d'une votation populaire si le Conseil des États et le Conseil national y sont favorables. Il le fait en s'appuyant sur les considérations suivantes :

### 1. Le CIO n'est pas un partenaire de négociations digne de confiance

Des jeux durables ne sont pas possibles sous le diktat du CIO. Le CIO est un partenaire contractuel commercial et susceptible de corruption. Les hauts responsables de la FIFA et du CIO n'ont pas tiré de leçons significatives des nombreux scandales de corruption. La nouveauté la plus importante aux yeux du CIO est « l'Agenda 2020 ». Celui-ci a été approuvé sans opposition (quelle réforme changeant réellement quelque chose a un jour été approuvée sans opposition ?) et consiste en de simples recommandations. En fin de compte, ce sont les intérêts des officiels du CIO qui sont au premier plan et non les intérêts du public ou du sport<sup>3</sup>. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles de nombreux États démocratiques ont récemment brandi le carton rouge contre les Jeux olympiques : Boston, Munich, Hambourg, le Tyrol, les Grisons, Oslo et bien d'autres. Pas un seul de ces lieux ne fait confiance au CIO.

### 2. Les démocraties sont solidaires : la Suisse doit prendre ses responsabilités

Toutes les démocraties dans lesquelles la population a pu voter contre les Jeux olympiques les ont rejetés. Un consensus tacite s'est installé dans l'espace alpin : les Jeux olympiques n'auront lieu qu'une fois que le CIO aura adopté des règles contraignantes pour le redimensionnement et des critères durables pour l'attribution et l'organisation des Jeux. C'est une bonne chose, et cela met de plus en plus le CIO sous pression. Si la Suisse se retire de cette entente tacite, nous ferons figure de bonne excuse pour que le CIO ne s'attaque pas aux réformes sur une base contraignante. La Suisse doit ici assumer sa responsabilité internationale. Nous sommes responsables de la conception de tous les Jeux à venir et non d'une seule édition chez nous – une unicité qui permettrait ensuite au CIO de retomber dans ses travers habituels. L'argument souvent entendu – mieux vaut les dommages causés par les Jeux dans notre pays que dans les dictatures – est donc inefficace. L'argument est certes bien intentionné, mais pensé à trop court terme.

### 3. Le leurre du contrôle des coûts

Les Jeux olympiques d'hiver de 1928 et de 1948 à Saint-Moritz ont coûté respectivement CHF 706'008.00 et CHF 1'100'700.00, soit respectivement CHF 4,5 millions et CHF 5,0 millions (extrapolés au niveau de prix actuel). Rien que le budget de candidature de CHF 25 millions, voté par les Grisons le 12 février 2017, est donc cinq fois supérieur aux recettes/dépenses de l'ensemble des Jeux d'hiver de 1948. Le budget de candidature de

<sup>3</sup> Les Jeux Olympiques d'hiver n'ont pas non plus d'effets à long terme (ni positifs ni négatifs) sur le sport populaire. Telle est la conclusion d'une étude empirique réalisée après les Jeux de Londres, cf. NZZaS du 27.11.2016 // Étude publiée dans le « *British Medical Journal* » : <http://www.bmj.com/content/340/bmj.c2202>

« Sion 2026 » s'élève également à CHF 25 millions. Ainsi, tout est déjà dit d'un point de vue financier.

Toutes les éditions des Jeux olympiques des dernières décennies ont été caractérisées par des dépassements de coûts. Les budgets étaient toujours équilibrés et, en fin de compte, ils ont toujours été nettement dépassés. Depuis les Jeux d'Innsbruck de 1964, le budget a, à chaque fois, été dépassé de 137 % en moyenne, comme le montre une étude de l'Université d'Oxford datant de 2012<sup>4</sup>. Le CIO s'en sort indemne dans chaque cas. Le déficit a toujours été payé par la population. L'argent manque pour la fonction publique, l'éducation et la culture. Les facteurs de coûts les plus importants sont les infrastructures. Il ne s'agit ici pas seulement d'installations sportives, mais aussi d'infrastructures de transport surdimensionnées, pour lesquelles le CIO émet des spécifications insensées. Les coûts de sécurité ne cessent également d'augmenter en raison de la menace terroriste. Déjà dans la phase actuelle, les experts s'interrogent sur les coûts prévus pour « Sion 2026 ». Il n'y a aucune raison de douter que les coûts augmenteront. Le public va payer, le CIO va encaisser. Cela ne peut pas être une vision socialiste.

#### **4. Pas de remède miracle pour l'économie des régions montagneuses et périphériques**

Du point de vue des promoteurs de l'événement, on fait passer les Jeux olympiques pour un facteur de développement économique pour les régions touristiques périphériques aux prises avec des problèmes économiques. Les Jeux olympiques n'aident pas à surmonter les défis. Bien au contraire. Les défis sont en réalité de nature structurelle : le tourisme d'hiver traditionnel et coûteux est en crise. Le changement climatique raccourcit la saison, le franc surévalué augmente le prix déjà élevé et les nouvelles habitudes des touristes sont en opposition avec les anciens modèles économiques. C'est pourquoi des investissements ciblés sont nécessaires pour diversifier l'économie et profiter de retombées régionales à long terme. En particulier, il faut innover davantage. Les Jeux olympiques et leurs déficits existent depuis plus de 100 ans. Jusqu'ici, rien de nouveau, donc. Mais, surtout, ils impliquent des coûts d'opportunité (coûts d'option) énormes, qui empêchent l'économie de montagne de se consacrer à la création d'innovations, parce qu'elle est « accaparée » pendant des années par la bulle des Jeux olympiques, qui procure des contrats à court terme. Si la bulle éclate en 2026, l'économie de montagne sera de retour à la case départ. D'un point de vue économique à long terme, c'est extrêmement dommageable, parce que cela entrave le (développement du) noyau de la croissance – l'innovation.

Dans l'ensemble, on peut donc vraiment se demander s'il est financièrement juste et économiquement judicieux d'investir unilatéralement des milliards de francs d'argent public dans le tourisme hivernal pour les Jeux olympiques. Toutes les études scientifiques dé-

---

<sup>4</sup> L'étude peut être téléchargée ici : [eureka.bodleian.ox.ac.uk/4943/1/SSRN-id2382612\\_%282%29.pdf](https://eureka.bodleian.ox.ac.uk/4943/1/SSRN-id2382612_%282%29.pdf)

nient aux Jeux olympiques tout impact positif significatif sur le développement économique<sup>5</sup>.

## 5. Est-ce que les régions de montagne veulent les Jeux olympiques ?

Et, enfin, on peut se poser la question suivante : les régions de montagne désirent-elles vraiment une telle « promotion économique » à la sauce olympique ? Un élément de réponse peut être trouvé dans le résultat du vote olympique des Grisons du 12 février 2017 : les deux plus grandes régions touristiques touchées, Davos et Saint-Moritz, se sont prononcées contre les Jeux olympiques... à la surprise de l'élite politique et économique. Même les communes concernées ne voient pas les Jeux olympiques comme un remède miracle permettant de favoriser leur développement économique (bien que l'argent des impôts ait été utilisé pour la campagne du OUI des promoteurs de l'événement).

Signataires : PS Grisons, PS Glaris, PS Saint-Gall, PS Uri

**Proposition du Comité directeur** : suspension de la décision du PS Suisse jusqu'à ce que tous les Partis cantonaux, en particulier le PS Valais romand, aient pris position.

Le Comité directeur envisage également la mise sur pied de Jeux olympiques d'hiver comme présentant plus de risques que de chances. Les Jeux olympiques doivent avant tout être portés par la population des cantons, régions et villes concernés. En ce sens, le soutien de la population concernée, exprimé dans le cadre d'une votation démocratique légitime, est une condition *sine qua non*. Les décisions populaires doivent donc être considérées comme contraignantes, comme ce fut le cas en 2013 et 2017 dans le canton des Grisons. Tous les Partis cantonaux concernés n'ont pas encore pris officiellement position. Le PS Valais romand a planifié, au cours de la seconde partie du mois de mars, un Vote général sur la question. C'est pourquoi la décision du PS Suisse ne devrait pas être prise à ce stade des discussions, afin de ne pas devancer les positions des échelons cantonaux.

Lors de sa réponse à la procédure de consultation (délai au 23 mars), le PS Suisse reprendra toutefois les critiques émises dans la présente résolution, sans pour autant se positionner de manière définitive en faveur d'un « NON ».

<sup>5</sup> À ce sujet, voir entre autres les études de Teigland ([www.olympia-nein.ch/wAssets/docs/Download/Teigland\\_Studie\\_Lillehammer.pdf](http://www.olympia-nein.ch/wAssets/docs/Download/Teigland_Studie_Lillehammer.pdf)) et de Stettler ([www.olympia-nein.ch/wAssets/docs/Download/Stettler\\_Studie\\_Kurzfassung.pdf](http://www.olympia-nein.ch/wAssets/docs/Download/Stettler_Studie_Kurzfassung.pdf)).

L'économiste et auteur Max Lüscher-Marty a déclaré à propos du vote sur les Jeux olympiques dans les Grisons (dans le contexte des études scientifiques sur les effets économiques des Jeux olympiques): « Les fous de sport estiment que les statistiques (calcul des probabilités) ne s'appliquent pas à eux. Fondamentalement, les promoteurs olympiques grisons ne font rien d'autre. En psychologie boursière – qui traite du comportement irrationnel des investisseurs –, on trouve d'autres parallèles : perception sélective, surestimation de soi-même, comportement grégaire, foi experte, etc. »

## **R-6 FABIAN MOLINA ET AL : RIE IV — COMBATTRE LA RUI- NEUSE CONCURRENCE FISCALE**

Depuis les années 1970, les bénéficiaires des entreprises et les rendements des capitaux augmentent massivement dans le monde entier. Dans le même temps, les pouvoirs publics manquent toujours plus de fonds pour investir dans l'infrastructure et l'économie réelle. Cette évolution est économiquement absurde et socialement dangereuse, car elle favorise les bulles spéculatives, accroît l'inégalité sociale, déstabilise les marchés du travail et affaiblit l'état de droit au niveau mondial. Les impôts pour les personnes morales corrigent ici partiellement cette situation et permettent de réinjecter des capitaux dans les caisses de l'État et le circuit économique.

Cependant, la concurrence fiscale internationale exerce une pression croissante sur l'imposition des entreprises partout dans le monde. De nombreux États ont depuis longtemps intégré dans leur modèle politique la sous-cotation de normes mondiales et l'introduction de privilèges fiscaux pour les entreprises. Conjuguée avec l'évasion fiscale systématique des riches particuliers et des sociétés par actions, qui selon des estimations de l'OCDE rapporte aux pays les plus pauvres entre 150 et 200 milliards de dollars par an, la concurrence fiscale internationale est un facteur majeur de la croissance de l'injustice dans le monde.

La Suisse, sous le leadership de la droite, joue un rôle moteur dans ce système de dumping fiscal. En 1992, un bénéfice net d'environ 40 milliards de francs suisses a été déclaré aux autorités fiscales en Suisse. Cette somme s'élevait à 120 milliards de francs suisses en 2004, et elle a atteint un montant incroyable de 322 milliards de francs suisses en 2010. Cela est dû au fait que les entreprises étrangères s'installent en masse sur notre territoire dans le but d'y faire des économies d'impôts. Selon une étude des ONG Oxfam et du Tax Justice Network, le solde d'intérêts issu des crédits interentreprises de la Suisse par rapport aux pays étrangers s'élève aujourd'hui à 12 milliards de dollars.

Grâce à la politique de dumping fiscal de certains pays riches – dont la Suisse –, il manque chaque année aux pays en développement environ 200 milliards de dollars (!) de substrat fiscal du fait de la seule évasion fiscale des sociétés (ou de leurs filiales). L'évasion fiscale fait que les pays les plus pauvres du monde manquent d'argent pour les services publics de base. Cela entrave de façon injustifiée le développement économique de ces pays et renforce encore la pauvreté.

Depuis 2013, l'OCDE a intensifié la lutte contre les privilèges fiscaux. En tant que pays membre, la Suisse est obligée d'abolir les privilèges fiscaux injustifiés – une chose que le PS Suisse réclame depuis des décennies. Toutefois, pour freiner la concurrence fiscale internationale, ces privilèges ne doivent pas être remplacés par de nouveaux moyens d'échapper au fisc. En tant que parti internationaliste, le PS Suisse défend des règles équitables également en matière de politique fiscale. C'est en effet le seul moyen de réduire les inégalités structurelles à l'échelle mondiale.

Avec le rejet massif de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) par près de 60 % des électeurs le 9 février 2017, ce sont de nouveaux cadeaux fiscaux pour les grandes sociétés, à hauteur de milliards, qui ont été refusés. Ce vote a également opposé un NON aux nouveaux privilèges fiscaux, tels que la boîte à brevets (« *patent box*»), l'encouragement en amont (la promotion des intrants) ou l'impôt sur les bénéfices corrigé des intérêts. Les entreprises auraient ainsi continué de taxer leurs bénéfices à un taux inférieur à celui de l'étranger et se seraient installées toujours davantage en Suisse.

Sous le nom de Projet fiscal 17 (PF 17), le conseiller fédéral Ueli Maurer tente une nouvelle fois de sauvegarder les intérêts des groupes d'entreprises dans le respect des normes de l'OCDE dans le cadre d'une RIE IV. La RIE IV n'a ici qu'un seul objectif : maintenir l'impôt sur les sociétés au niveau le plus bas possible en comparaison internationale. Cette ligne d'action est profondément non solidaire et est donc strictement rejetée par le PS.

Mais la concurrence fiscale pose des problèmes importants aussi en Suisse. La lutte entre cantons pour les impôts les plus bas pèse sur les budgets cantonaux et communaux et conduit, aujourd'hui déjà, à un démantèlement inacceptable des services publics dans certains domaines. Aujourd'hui déjà, même les directeurs financiers du camp bourgeois réclament donc le retrait des instruments les plus incisifs de la RIE II.

Dans le cadre de la RIE IV, le PS Suisse demande donc au Conseil fédéral d'intégrer une comparaison juridique globale avec les États de l'UE et de l'OCDE dans le message adressé au Parlement et de proposer des variantes de restrictions au principe de l'apport de capital, accompagnées d'un modèle simple d'imposition globale des entreprises (« *Unitary Taxation*»). Comme mesure supplémentaire contre les transferts de bénéfices, il est nécessaire d'introduire le « *reporting* » public pays par pays (« Public Country-by-Country Reporting »). Afin de réduire la concurrence fiscale en Suisse, le PS demande également des mesures d'harmonisation fiscale intercantonale – une harmonisation telle que l'a proposée en 2014 le groupe d'experts Brunetti pour le développement futur du marché financier. En conséquence, il faut tester un impôt uniforme sur le bénéfice pour toutes les sociétés appartenant à un groupe pour l'ensemble des activités suisses. Quoi qu'il en soit, le peuple doit pouvoir avoir le dernier mot sur la RIE IV et la possibilité de lancer un référendum doit être donnée.

Auteur-e-s de la requête :

Fabian Molina, Samira Marti, Cédric Wermuth, Mattea Meyer, Tamara Funiciello, Min Li Marti, Margret Kiener Nellen

**Proposition du Comité directeur :** acceptation

## R-7 PS TICINO : POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES MINORITÉS LINGUISTIQUES AU SEIN DU PS SUISSE

D'ici fin août 2019, le site Internet du PS Suisse ([www.sp-ps.ch](http://www.sp-ps.ch)) doit également être traduit en italien, cela s'applique également aux papiers de position adoptés en Assemblée des délégué-e-s ou lors de Congrès ou, *ad minima*, à leurs lignes principales.

### Motif

Lorsque quelqu'un clique sur la langue « italienne » sur le site du PS Suisse, une redirection le conduit vers le site du PS Tessin. C'est par ce biais que le PS Tessin et la Suisse italienne sont intégrés dans le Parti. En dehors du Parti cantonal tessinois, il existe également des sections italophones dans certaines vallées grisonnes, sans oublier les nombreux camarades parlant italiens. Le temps est venu pour que le niveau national complète son offre en ligne, en mettant à disposition, aux côtés de l'allemand et du français, une version en italien du site Internet sur parti. Cette version devrait contenir, *ad minima*, les documents essentiels adoptés ou discutés par le Parti lors des Congrès ou des Assemblées de délégué-e-s. Sans revendiquer pour autant un droit à une traduction de tous les documents du PS Suisse ou du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, les prises de position devraient au moins être disponibles en italien (c'est notamment le cas du « manifeste pour un socialisme pleinement féministe » qui, sur demande du PS Tessin, a été partiellement traduit. *A contrario*, aucune version en italien n'est proposée pour le papier de position « pour un système de santé publique solide » adopté en 2017.). En revanche, le programme du Parti, tout comme ses statuts, existe d'ores et déjà dans la langue de Dante. Dans la perspective des prochaines élections fédérales 2019, il est extrêmement important, pour le Tessin et pour la « *Svizzera italiana* », que le site Internet soit également disponible en italien, afin que la campagne puisse toucher également les personnes italophones ou de culture italienne.

**Proposition du Comité directeur :** acceptation dans le sens d'un mandat visant l'élaboration d'une convention de prestations.

**Développement :** le CD ne peut que saisir la demande des dépositaires de la résolution et est prêt à développer l'offre en italien pour les membres du Tessin (et également pour les membres italophones des Grisons ou d'autres cantons). Par ailleurs, cette demande semble légitime, également dans l'optique de récupérer le second siège socialiste tessinois au Conseil national. Actuellement, le soutien est partiellement réglé ou l'est pour certains points spécifiques. Ainsi, le journal des membres italophones est financé par le PS Suisse et certains papiers de position importants sont traduits en italien. Pour les élections les tâches et le soutien seront conventionnés de manière isolée. Le CD propose donc que le PS Suisse et le PS Tessin élaborent ensemble, en 2018 encore, une convention de prestations de services et définissent la portée, de part et d'autre, d'un soutien concret. Ceci inclut une page d'accueil officielle en italien sur le site du PS Suisse, ainsi qu'une traduction des plus importants documents de position et de campagnes.

## **A-1 COORDINATION LATINE : SOUTIEN À L'INITIATIVE « POUR SAUVER DES VIES EN FAVORISANT LE DON D'ORGANES »**

### **Requête**

Le PS Suisse prend position en faveur de l'initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes », et en informe le public sur ce soutien, ainsi que ses membres, au travers d'une lettre d'information électronique et dans la presse interne du parti.

### **Motif**

Lancée par la Jeune Chambre Internationale (JCI) de la Riviera, l'initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » souhaite modifier la Constitution afin que toute personne qui décède soit naturellement donneuse d'organes à moins d'avoir précisé son refus en s'inscrivant sur un registre officiel (principe du consentement présumé).

La Suisse est mauvaise élève en matière de dons d'organes, notamment car peu de personnes prennent la peine de lancer les démarches y relatives au cours de leur vie. Grâce au principe du consentement présumé, tout-e citoyen-ne suisse sera naturellement supposé donneur. Il suffira à quiconque le souhaiterait de signaler son refus en s'inscrivant sur un registre officiel.

Cette démarche vise ainsi à augmenter le nombre de donneurs potentiels tout en respectant l'avis de chacun-e. L'initiative permettra ainsi de placer chaque citoyen-ne face à cette problématique en lui demandant de se positionner sur le don d'organes, et de sensibiliser à terme toute la population sur cette importante question de société.

Respectant la liberté et l'autodétermination de chacun-e, amenant de réelles solutions et simplifiant largement les démarches administratives actuelles en matière de don d'organes, cette initiative n'appelle pas de contradiction et mérite d'être largement soutenue par le PS Suisse.

## Texte de l'initiative

### Initiative populaire fédérale « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »

La Constitution<sup>6</sup> est modifiée comme suit (ajout de l'al. 4) :

*Art. 119a, al. 4*

*4 Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée, dans le but d'une transplantation, est basé sur le principe du consentement présumé de la personne à moins que celle-ci ait fait connaître, de son vivant, son refus.*

*Art. 197, ch. 12<sup>7</sup>*

*12. Disposition transitoire ad art. 119a, al.4 (Médecine de la transplantation)*

*Si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur trois ans après l'acceptation de l'art. 119a, al. 4, par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance ; ces dispositions s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation en question.*

## Actuellement :

**Art. 119a<sup>1</sup>** Médecine de la transplantation

<sup>1</sup> La Confédération édicte des dispositions dans le domaine de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Ce faisant, elle veille à assurer la protection de la dignité humaine, de la personnalité et de la santé.

<sup>2</sup> Elle veille à une répartition équitable des organes.

<sup>3</sup> Le don d'organes, de tissus et de cellules humains est gratuit. Le commerce d'organes humains est interdit.

---

<sup>6</sup> RS 101

<sup>7</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

**Proposition du Comité directeur<sup>8</sup> :** Suspendre jusqu'à la prise de position du parti en vue du vote populaire

**Développement :** En matière de don d'organes, l'on distingue communément entre le modèle du consentement et celui du consentement présumé/de l'opposition. En Suisse, l'on applique le modèle du consentement au sens large : cela signifie que les organes, tissus ou cellules ne peuvent être prélevés sur une personne décédée que si elle y a consenti. En l'absence de consentement de la part de la personne concernée, les proches sont consultés. Dans le second modèle en revanche, celui du consentement présumé/de l'opposition, le don d'organes, de tissus ou de cellules est possible s'il n'y a pas eu de refus documenté de la part de la personne décédée. Cela veut dire que l'on considère que toute personne est une donneuse potentielle d'organes, à moins qu'elle n'ait exprimé son opposition préalable au prélèvement.

Le Comité directeur partage entièrement l'objectif poursuivi par les auteurs de la résolution, qui consiste à augmenter le taux de don d'organes en Suisse. Avec environ 17 donateurs/euses par million d'habitant-e-s, la Suisse est encore en recul sur le plan international, mais le taux de don d'organes a augmenté ces dernières années, et ce de 13,7 en 2013 à 17,2 en 2017. Il propose néanmoins de suspendre la proposition pour les raisons suivantes :

**Révision de la loi sur la transplantation.** Au Parlement, l'idée a été sérieusement débattue dans le cadre de la révision partielle de la loi sur la transplantation entre 2013 et 2015. Sur cette question, le Groupe socialiste était partagé et la liberté de vote avait finalement été décidée eu égard au fait qu'il s'agissait d'une question dépendant largement des convictions et de l'éthique personnelles. La révision finalement adoptée conserve le modèle du consentement au sens large. En contrepartie, elle permettra à la Confédération de mieux informer et sensibiliser les personnes sur la question du don d'organes et elle apportera quelques améliorations dans l'application pratique dudit modèle. Au final, cela devrait contribuer à augmenter le nombre de donateurs/euses d'organes. La révision est entrée en vigueur le 15 novembre 2017. Compte tenu de tout cela, le Comité directeur juge important de suivre avec attention la mise en œuvre de la loi révisée et d'en faire le bilan ultérieurement afin de constater si l'objectif recherché aura pu être atteint.

---

<sup>8</sup> En vertu de l'art 16, al 5 des statuts du PS, cette proposition doit être approuvée par les deux tiers des votant-e-s.

**Évaluer l'impact du plan d'action du Conseil fédéral.** Il ressort de l'examen de la littérature scientifique par le Conseil fédéral que d'autres facteurs et mesures viennent s'ajouter au modèle adopté par les pays. Le fait de mettre en œuvre un plan d'action avec un train de mesures pour agir sur l'organisation et les processus liés à la transplantation semble s'avérer davantage décisif. Aussi un plan d'action « Plus d'organes pour les transplantations » a-t-il été lancé par la Confédération en mars 2013. L'objectif est d'augmenter le taux de don d'organes à 20 par million d'habitants au travers de l'amélioration et de l'optimisation des processus et de la coordination. Les chiffres de l'an dernier laissent entendre que le plan d'action semble déployer ses effets. À ce propos, nous pouvons souligner que la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine avait majoritairement rejeté le passage au modèle de l'opposition dans le cadre d'une position écrite en 2012, par crainte d'empiéter sur les droits de la personnalité. Elle avait recommandé à la Confédération de concentrer les efforts et ressources sur des mesures à l'effet positif avéré et éthiquement irréprochables, à savoir l'optimisation des processus, la meilleure identification des donneurs, le perfectionnement professionnel et formation continue du personnel médical, professionnalisation de l'entretien avec les proches ainsi que les campagnes d'information. Il faut préciser ici que même si de nombreux pays ont adopté le modèle de l'opposition, c'est souvent celui du consentement au sens large qui y est appliqué dans la pratique pour des considérations éthiques.

Pour toutes ces raisons, le Comité directeur propose de suspendre la résolution afin de permettre à la loi et au plan d'action de la Confédération de déployer leurs effets et de les évaluer le moment venu. Les délégué-e-s du PS Suisse auront toujours l'occasion de prendre position lorsque l'initiative sera sur la table des discussions et de décider si un changement de paradigme dans la pratique du don d'organes est nécessaire.

## **A-2 RENATO WERNDLI : SOUTIEN À LA RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR L'INITIATIVE « OUI À L'INTERDICTION DE L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE ET HUMAINE — OUI AUX APPROCHES DE RECHERCHE QUI FAVORISENT LA SÉCURITÉ ET LE PROGRÈS »**

### **Requête**

Le PS Suisse soutient de son mieux le groupe auteur de l'initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » dans sa récolte de signatures. Si possible, il enverra au moins une fois le formulaire de signatures à l'occasion d'un envoi ordinaire adressé aux membres. Et il mentionnera l'initiative au minimum une fois ou, encore mieux, plusieurs fois, dans la lettre d'information électronique.

### **Motif**

En politique, les droits des animaux sont lésés. On observe de graves problèmes éthiques, notamment dans le domaine des animaux de rente et de laboratoire. Les souffrances des animaux concernés sont beaucoup plus aiguës qu'on ne le croit, car de nombreux dysfonctionnements et abus sont maintenus secrets pour des raisons économiques. Ainsi, suite à l'examen préliminaire de la Chancellerie fédérale, la récolte de signatures pour l'initiative populaire lancée par la coalition pour l'interdiction de la recherche sur les animaux a débuté [le 3 octobre](#) dernier. Le Comité d'initiative, indépendant de tout parti, est principalement composé de membres du Parti socialiste et des Verts. Septante-trois organisations, actives notamment, dans le domaine du droit des animaux, ont à ce jour exprimé leur soutien. L'initiative se propose d'ancrer une interdiction de l'expérimentation animale et humaine dans la Constitution.

## Texte de l'initiative

### Initiative populaire fédérale « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine — Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

La Constitution<sup>9</sup> est modifiée comme suit :

*Art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4*

<sup>2</sup> Elle [la Confédération] règle en particulier :

b. *abrogée*

<sup>3</sup> L'expérimentation animale et l'expérimentation humaine sont interdites. L'expérimentation animale est considérée comme mauvais traitement infligé à un animal et peut être constitutive d'un crime. Ce qui précède s'applique de façon analogue à l'expérimentation animale et à l'expérimentation humaine, de même que les dispositions suivantes :

- a. une première utilisation n'est admise que si elle est dans l'intérêt global et prépondérant du sujet (animal ou humain) concerné ; elle doit en outre être prometteuse et être effectuée de manière contrôlée et prudente ;
- b. à compter de l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'expérimentation animale, le commerce, l'importation et l'exportation des produits de toutes les branches et de toute nature sont interdits si ces produits continuent de faire l'objet d'une expérimentation animale directe ou indirecte ; l'interdiction ne s'applique pas aux produits qui ne font plus l'objet d'aucune expérimentation animale directe ou indirecte ;
- c. la sécurité pour l'être humain, les animaux et l'environnement doit être assurée en tout temps ; à cet égard, la mise sur le marché ainsi que l'épandage et la dispersion dans l'environnement des nouveaux développements et des nouvelles importations pour lesquels il n'existe pas de procédures sans expérimentation animale officiellement reconnues sont interdits ;
- d. les approches substitutives sans expérimentation animale doivent bénéficier d'aides publiques au moins équivalentes à celles dont bénéficiait précédemment l'expérimentation animale.

<sup>4</sup> L'exécution des dispositions fédérales incombe aux cantons dans la mesure où elle n'est pas réservée à la Confédération par la loi.

*Art. 118 b, al. 2, let. c, et 3*

<sup>2</sup> Elle [la Confédération] respecte les principes suivants en matière de recherche en biologie et en médecine impliquant des personnes :

c. *abrogée*

<sup>3</sup> Les projets de recherche doivent satisfaire aux exigences fixées à l'art. 80, al. 3, let. a.

---

<sup>9</sup> RS 101

Art. 197, ch. 12<sup>10</sup>

12. Disposition transitoire ad art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4, et 118 b, al. 2, let. c, et 3 (Interdiction de l'expérimentation animale et de l'expérimentation humaine)

D'ici à l'entrée en vigueur des dispositions légales, le Conseil fédéral édictera, dans un délai de deux ans après l'acceptation des art. 80, al. 2, let. b, 3 et 4, et 118 b, al. 2, let. c, et 3, par le peuple et les cantons, les dispositions d'exécution nécessaires.

**Proposition du Comité directeur**<sup>11</sup>: 1. Rejet de la requête demandant le soutien de l'initiative ; 2. Le PS se déclare partisan d'une meilleure protection des animaux.

**Motif** : En matière de contenu, l'initiative va très loin. Elle ne fait aucune distinction et elle condamne de façon généralisée toutes les formes d'expérimentation animale et tous les produits et prestations connexes. Elle condamne aussi l'expérimentation humaine. Le commerce et le trafic transfrontaliers seraient eux aussi exclus. La mise en œuvre serait problématique, car une grande partie de ce qui est importé est probablement expérimentée sur des animaux sous une forme ou sous une autre. L'interdiction de mener des études cliniques sur les humains imposerait des restrictions à un pan important de la recherche.

**Engagement pour une meilleure protection des animaux** : Le PS Suisse s'engage dès maintenant en faveur d'une protection accrue des animaux. Notre position : l'expérimentation animale avec contrainte sévère (degré de gravité 3), qui mène à des douleurs et à des souffrances importantes et persistantes, doit par principe être interdite. L'expérimentation animale servant à la formation et à la formation continue sans apporter de bénéfice en matière de connaissances doit également être interdite. L'expérimentation dite « avec contrainte légère » ou « avec contrainte moyenne » doit être pratiquée dans des conditions optimales, sous une surveillance appropriée, afin que la contrainte soit contenue dans les limites prévues. Les directives légales concernées doivent accorder la priorité absolue au bien-être des animaux et favoriser des méthodes alternatives. Nous demandons beaucoup plus de moyens pour les méthodes alternatives et nous nous engageons en faveur de la création prévue du centre national de compétences 3 R (3 R fait référence à « *refine* » [améliorer], « *reduce* » [réduire] et « *replace* » [remplacer]).

<sup>10</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

<sup>11</sup> En vertu de l'art 16, al 5 des statuts du PS, cette proposition doit être approuvée par les deux tiers des votant-e-s.